

Musée  
protestant

# Histoire DE LA FRANCE PROTESTANTE





*À la mémoire de Daniel Fries,  
le principal auteur de ce texte*



# **I. LA RÉFORME**



# **II. LE TEMPS DE CALVIN**



# **III. LA RÉFORME EN FRANCE**

## **ESSOR ET VIOLENCES**



# **IV. LE TEMPS DE LA TOLÉRANCE**



# **V. LE TEMPS DE LA RÉPRESSION**



# **VI. LA RÉINTÉGRATION**



# **VII. LE TEMPS DU RENOUVEAU**



# **VIII. LE PROTESTANTISME**

## **CONTEMPORAIN**



# LA RÉFORME

La « Réforme protestante » a été une rupture brutale, qui en quelques années a divisé l'Europe et a donné naissance vers 1530 à des Églises chrétiennes séparées de l'Église catholique.



La Réforme protestante



Luther



La doctrine

## 1

## La Réforme protestante

À l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Europe est en pleine mutation et l'Église est en crise : le clergé est déconsidéré avec ses prêtres peu instruits et son haut clergé qui vit dans l'opulence, certains évêques étant plus attirés par la politique au service des rois que par leurs responsabilités religieuses.

Le concile de Constance (1414-1418) a affaibli le pouvoir de la papauté. Les désastres qui ont



Représentation de l'enfer © Calendrier  
des Bergers



accablé le XV<sup>e</sup> siècle (guerre de Cent Ans de 1337 à 1453, peste noire, prise de Constantinople en 1453 par les Turcs musulmans) ont accru la crainte de la mort et le souci du salut après la mort, thèmes illustrés dans les églises par les danses macabres et les représentations du jugement dernier.

Les tentatives de « Réformation » à l'intérieur de l'Église catholique ont échoué.

La rupture décisive a lieu le 31 octobre 1517, lorsque Martin Luther affiche aux portes de l'église du château de Wittenberg, en Allemagne, ses 95 thèses sur les indulgences. L'évangélisme luthérien qui prône un retour à la Bible seule, la foi comme seule voie du salut se diffuse rapidement dans tout l'Empire, avec l'appui des princes et des riches cités urbaines de l'axe rhénan.

Influencée par le courant luthérien, la Réforme protestante se développe suivant plusieurs modèles, selon les conditions locales et nationales.

Le « courant réformé » inspiré par Zwingli, puis par Calvin, affirmé en 1536, est plus intellectuel et politique, parfois théocratique, s'appuyant sur un élément bourgeois ou même populaire en France et en Suisse.

C'est également en 1536 que l'Acte de Suprématie consacre le schisme de la royauté anglaise avec Rome, suivi du basculement de l'anglicanisme vers la Réforme.

Les idées nouvelles conduisent aussi à une Réforme radicale, surtout en Allemagne



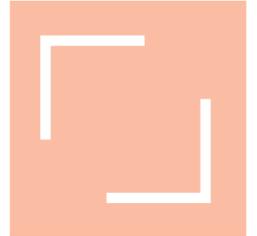
Luther (église des Billettes) © O. d'Haussonville

(accompagnées de jacqueries, « guerre des paysans », manifestations populaires durement réprimées par la réforme « officielle »). Mais malgré sa pluralité, la Réforme protestante se reconnaît dans des aspirations fortes : justification par la foi (*sola fide*), importance de la grâce (*sola gratia*), primauté de la Bible (*sola scriptura*).

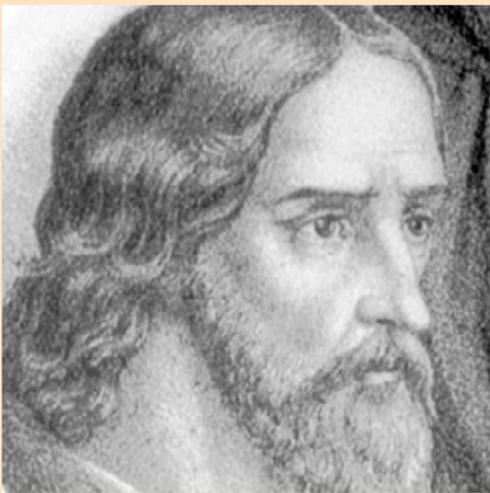
La papauté en Italie, et dans la péninsule ibérique la « reconquista » sur l'islam, sont un barrage efficace aux idées nouvelles. Mais l'humanisme, qui prône le retour aux sources de l'Antiquité gréco-latine, et l'autorité de l'Écriture invoquée par la Réforme jouent un rôle essentiel. La mise au point par Gutenberg d'une

nouvelle technique, l'imprimerie, a ouvert un nouvel âge. Les nouvelles idées des humanistes, puis celles de la Réforme, peuvent être diffusées en masse. La Bible, traduite en langue locale, peut être lue.

En savoir plus



## Notices associées



Jan Hus



John Wyclif



Les indulgences

# 2

## Luther (1483-1546)

La Réforme protestante, ce choc qui bouleverse l'Europe à partir de 1517, est déclenchée par Luther. La Réforme se développe selon différents modèles, ce qui montre que la Réforme ne peut se réduire à l'histoire personnelle de Luther. Cependant, elle dépend étroitement du génie de cet homme et de son œuvre.

Né en Allemagne (Eisleben) en 1483, Martin Luther se destine à une carrière de juriste. Mais, lors d'un terrible orage au cours duquel la foudre tombe à deux pas de lui, il fait le vœu de devenir moine. Il entre en 1515 au couvent des



Luther affichant ses thèses à Wittenberg © S.H.P.F.



Augustins d'Erfurt. Devenu docteur en théologie et professeur à l'université de Wittenberg, il explique et commente la Bible.

L'affaire des indulgences déclenche l'acte fondateur de la Réforme. Luther acquiert la conviction que tout homme est sauvé par l'amour gratuit de Dieu et non par l'achat des indulgences.

Le 31 octobre 1517, Luther placarde ses 95 thèses contre ces indulgences sur la porte de l'église de Wittenberg. Ses thèses enflamment l'Allemagne puis l'Europe et provoquent la rupture avec Rome : après trois ans de procès, le pape l'excommunie. Mais Luther brûle solennellement le 15 juin 1520 la bulle du pape. Convoqué par l'empereur Charles Quint devant la Diète de Worms en 1521, Luther refuse de



Luther brûle la bulle du pape © S.H.P.F.



se rétracter. Il fonde ainsi le protestantisme sur la liberté de conscience et non plus sur l'appartenance à l'Église.

Réfugié chez le prince électeur Frédéric de Saxe au château de la Wartburg, Luther entreprend la traduction de la Bible en allemand.

Parue en 1534, cette traduction contribue à fixer la langue allemande.

Ses deux catéchismes de 1529 et ses 32 cantiques ont un impact considérable.

Revenu à Wittenberg, il se marie et devient père de 6 enfants. Il continue à enseigner, luttant par ses écrits contre l'Église catholique mais également contre ceux qui veulent aller plus loin dans la liberté politique (guerre des paysans) et dans la Réforme radicale (anabaptistes). Il meurt en 1546.

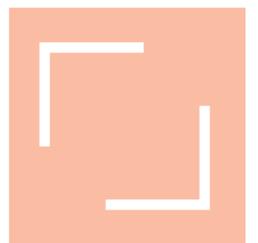
Son bras droit et successeur, Philippe Melanchthon, rédige la Confession d'Augsbourg en 1530. Celle-ci devient en 1555 la confession de foi officielle de l'Église luthérienne.





Luther, tableau de Cranach, église de Wittenberg

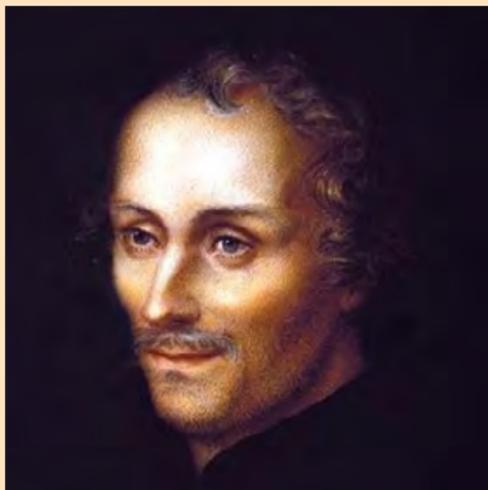
En savoir plus



## Notices associées



Luther vu  
dans l'Histoire



Philippe  
Melancthon



Pour lire la  
Bible



# 3

## La doctrine

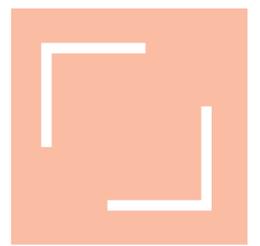
- **La « justification par la grâce seule »** est au centre de la Réforme : pécheur, l'homme justifié, c'est-à-dire rendu juste, est pardonné, donc sauvé par sa foi en Jésus-Christ. Cette foi-confiance est elle-même un don gratuit de Dieu. Le chrétien est libéré de la logique des bonnes œuvres et des pratiques méritoires.
- **L'Écriture est la seule autorité** : la parole de Dieu, c'est-à-dire l'Évangile de Jésus-Christ, que porte l'Écriture biblique, est au-dessus de toute norme de l'Église, fût-elle proclamée par un pape ou un concile. Accessible à tous les croyants, la parole de l'Écriture ne peut être confisquée ou contrôlée par les clercs.
- **Le sacerdoce universel de tous les baptisés** : « nous sommes tous prêtres ». Il n'y a pas de hiérarchie sacrée entre clercs et laïcs, puisque tous ont égal accès à Dieu : « prince ou savetier ou pasteur, tous au service les uns des autres, comme les membres d'un même corps dont le seul chef est le Christ ».
- **Les sacrements** : signes visibles de la grâce de Dieu institués par le Christ, Luther ne retient comme sacrements que le baptême et la Sainte Cène. Il invite à comprendre le sacrement comme promesse de grâce reçue par la foi, et non plus comme un acte opérant par lui-même le salut.



Une telle compréhension du sacrement bouleverse la doctrine et la pratique :

- elle exclut toute idée de « messe » comme sacrifice offert par les prêtres pour le salut des vivants et des morts,
- la parole doit être clairement entendue de tout le peuple : l'office doit être en langue courante, et non en latin,
- la référence du sacrement aux paroles de son institution par le Christ – « buvez-en tous » – conduit à une communion pour tout le peuple sous « les deux espèces », c'est-à-dire le pain et le vin.

**En savoir plus**



# LE TEMPS DE CALVIN

Une génération après Luther, le Français Jean Calvin est l'organisateur de la Réforme, notamment à Genève et en France : organisation de l'Église, de la doctrine, du rôle de l'Église et de l'État.



Calvin



Les  
ordonnances  
ecclésiastiques



## 1

## Calvin

(1509-1564)



Jean Calvin © Église Réformée de Savoie

Jean Calvin (1509-1564) est né à Noyon en Picardie. Son père est administrateur de biens au service des chanoines de Noyon, il oriente le jeune Calvin vers le droit, qu'il étudie à Orléans puis à Bourges. Calvin fréquente les milieux humanistes et les cercles de théologiens où se discutent les idées

nouvelles. La conversion de Calvin remonte sans doute à 1533. En 1534, il rompt définitivement avec l'Église catholique. La même année, il se trouve à Paris quand éclate l'affaire des placards. La répression qui s'ensuit le fait quitter la France et il se réfugie à Bâle. Son premier texte dogmatique est l'introduction à la traduction en français de la Bible par son cousin Olivétan. En 1536, il publie la première édition de son ouvrage majeur : *l'Institution de la religion chrétienne* dont le succès est considérable.



J'ay zertu la somme cy dessus colman  
 de l'art xpo. Je vous q' ces maïs de  
 Moutb en l'apostrophe Migozand  
 fait en z z. de Doréber. 1559

J. Calvin

Autographe de Jean Calvin (22 décembre 1559)

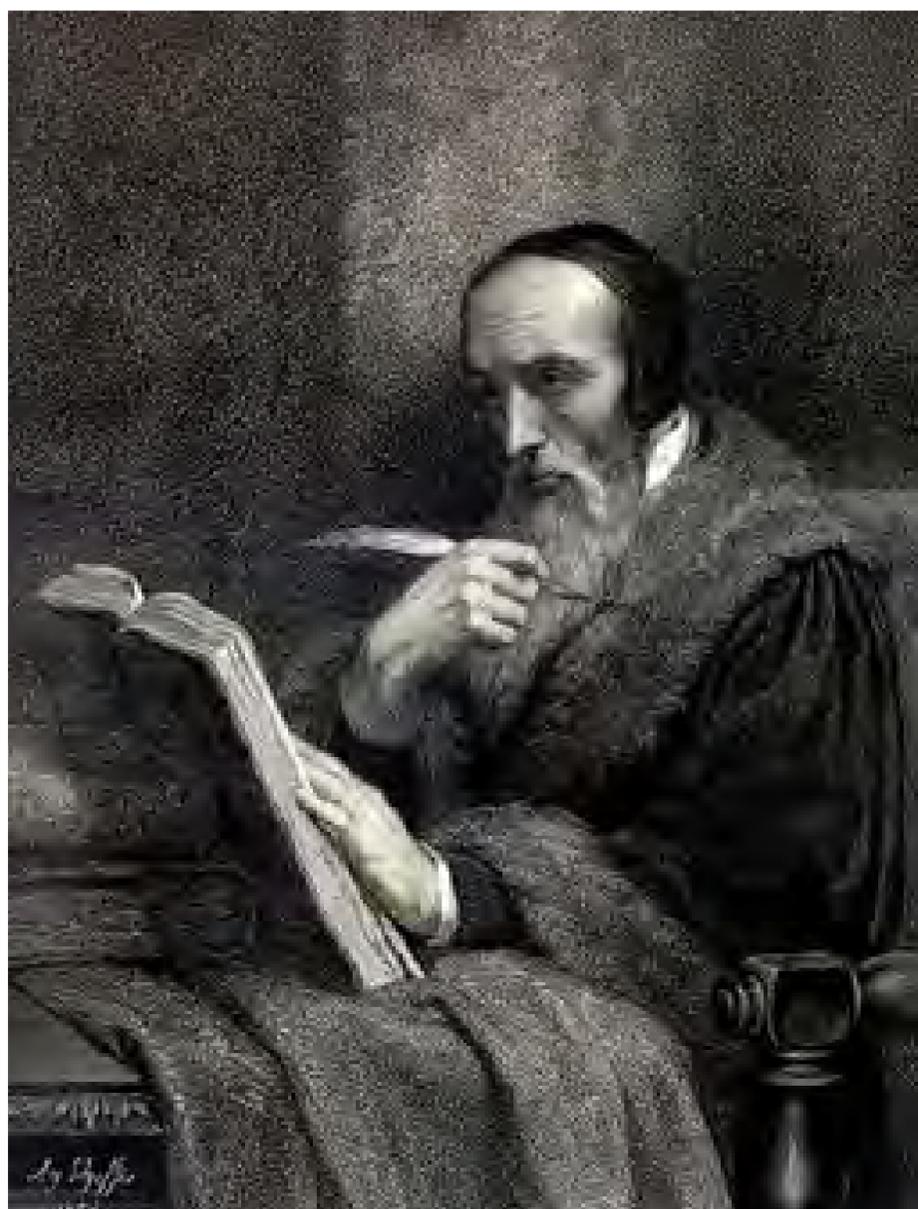
© Musée Calvin de Noyon

À Genève, qui vient d'adopter la Réforme, Guillaume Farel (Français qui, après avoir participé au Cénacle de Meaux, s'est réfugié en Suisse et y a diffusé la Réforme) persuade Calvin de venir l'aider à l'organisation ecclésiastique de la ville et à résoudre le problème de l'autorité respective de l'Église et de l'État. Les deux hommes échouent et sont expulsés par les autorités de Genève en 1538.

À l'appel du réformateur Martin Bucer, Calvin s'établit à Strasbourg où il exerce les fonctions de pasteur et de professeur. Il se marie avec une jeune veuve, Idelette de Bure, dont il aura un fils mort en bas âge. En 1540, il rédige son *Commentaire de l'Épître aux Romains*. C'est à Strasbourg que Calvin accède à la reconnaissance internationale. Il accompagne Bucer à plusieurs colloques organisés par Charles Quint pour tenter d'éviter la fracture entre les Églises, sans succès.



En 1540, les conseils de la ville de Genève demandent à Calvin de revenir : pensant n'y rester que six mois, il y restera vingt-trois ans, jusqu'à sa mort. Dans ses *Ordonnances ecclésiastiques*, il structure l'Église, il organise sa liturgie et fait adopter pendant le culte le chant des psaumes traduits en vers par Clément Marot.



Jean Calvin par Ary Scheffer  
© Musée Calvin

Il lutte également pour une réforme en profondeur des mœurs. Ses activités de prédicateur, de théologien, d'écrivain, sa volumineuse correspondance, étendent son influence à toute l'Europe. Un nombre important de Français émigrés sont accueillis au sein de la bourgeoisie de Genève, malgré l'opposition de certains, hostiles à la « tyrannie » de ces étrangers.

Le rayonnement de Genève est couronné en 1559 par la création d'une Académie, qui est dirigée par Théodore de Bèze.

Malgré l'affaire de Michel Servet, l'autorité de Calvin n'est plus contestée à Genève et le modèle genevois se diffuse largement en Europe.

Jean Calvin meurt le 27 mai 1564, à l'âge de cinquante-cinq ans.



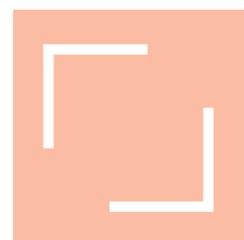
Adieux de Calvin aux syndics de Genève © Musée Calvin

On doit par ailleurs souligner que, par tous ses écrits, Calvin a contribué à fixer la langue française :

« homme de lettres du premier ordre, écrivant en français avec une pureté singulière pour son temps : cette pureté que nos habiles grammairiens admirent encore aujourd'hui, rend ses écrits bien supérieurs à presque tous ceux du même siècle »

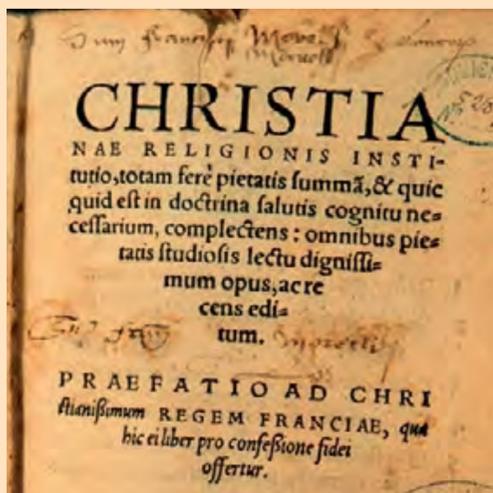
(Encyclopédie Diderot)

En savoir plus





# Notices associées



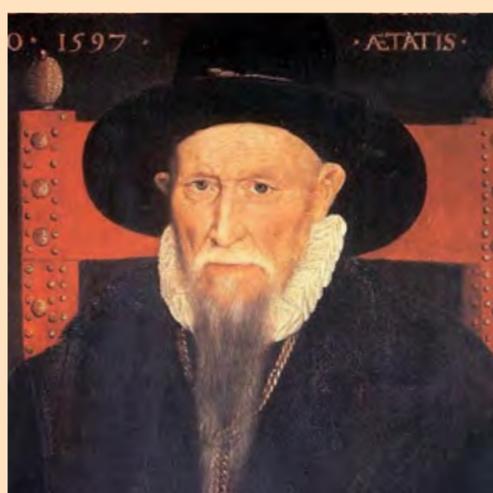
L'institution de la religion chrétienne



Martin Bucer



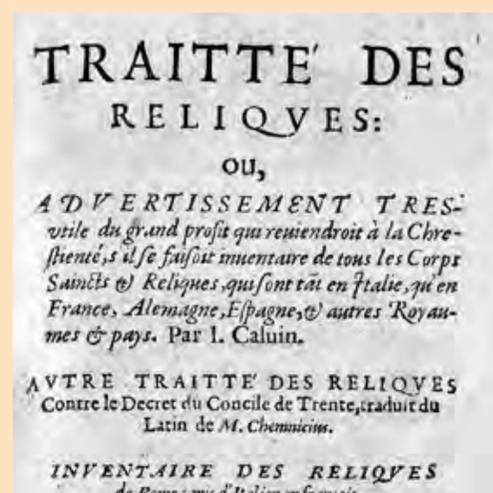
L'académie de Genève



Théodore de Bèze



Michel Servet



Le traité des reliques



# 2

## Les ordonnances ecclésiastiques

Cet ouvrage de Calvin sert de base à l'organisation de l'Église de Genève. Les autres Églises réformées s'en inspirent, notamment en France.

L'Église est régie par quatre ministères :

- les pasteurs qui prêchent la parole de Dieu et donnent les sacrements; ils n'exercent aucune juridiction civile et doivent prêter le serment civil par lequel ils s'engagent à ce que le peuple respecte l'autorité de la ville ;
- les docteurs qui enseignent la sainte doctrine ;
- les anciens qui veillent aux mœurs des fidèles; ce sont des laïcs choisis par les conseils ;
- les diacres qui veillent sur les pauvres et les malades.

Les ordonnances établissent deux assemblées à Genève:

- la compagnie des pasteurs qui se réunit chaque semaine et assure la cohérence doctrinale des pasteurs,
- le consistoire qui réunit anciens et pasteurs (les laïcs y sont majoritaires), qui traque les « superstitions » catholiques et dénonce les mœurs scandaleuses.



Elles traitent aussi du partage des pouvoirs : Genève n'a jamais été une théocratie impliquant une soumission totale de l'État à l'Église.

De retour à Genève en 1541, Calvin négocie avec les conseils de la ville un texte où il distingue clairement le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir de la cité.

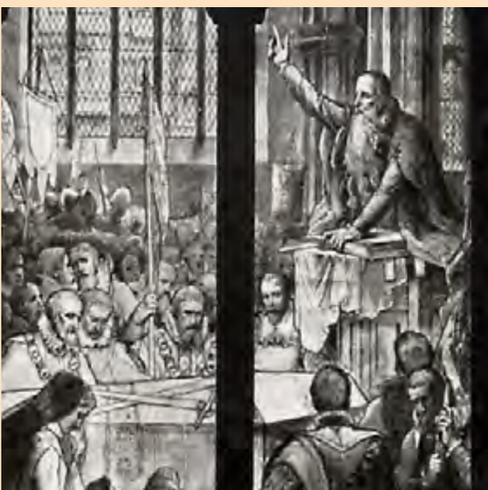
Le problème de l'excommunication (interdiction de participer à la Cène) est au centre du débat. Pour Calvin, c'est un acte religieux et il doit lutter pour l'imposer, les conseils de la ville voulant en garder la prérogative.

Par contre, l'autorité civile intervient sur la nomination ou la révocation des pasteurs, sur les recommandations de la compagnie des pasteurs.

Enfin, le pouvoir du consistoire est limité par la possibilité de recours au magistrat (pouvoir civil) dans de nombreuses instances.

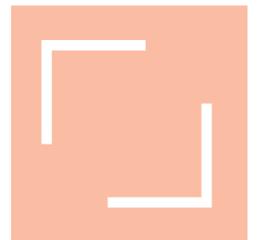
Il ne s'agit pas d'une séparation de l'Église et de l'État avant la lettre, mais d'une complémentarité des tâches.

Notice associée



L'homme réformé

En savoir plus





# LA RÉFORME

## EN FRANCE : ESSOR ET VIOLENCES

Les idées de Luther se répandent en France dès 1520, malgré l'opposition des autorités. À partir de 1540, sous l'influence de Jean Calvin, une nouvelle Église se structure. L'apparition d'un parti protestant conduit à une réaction catholique. Les désordres menacent le pouvoir royal, conduisant aux guerres de religion qui débutent en 1562.



1  
L'essor du protestantisme



2  
La Saint-Barthélemy



## 1

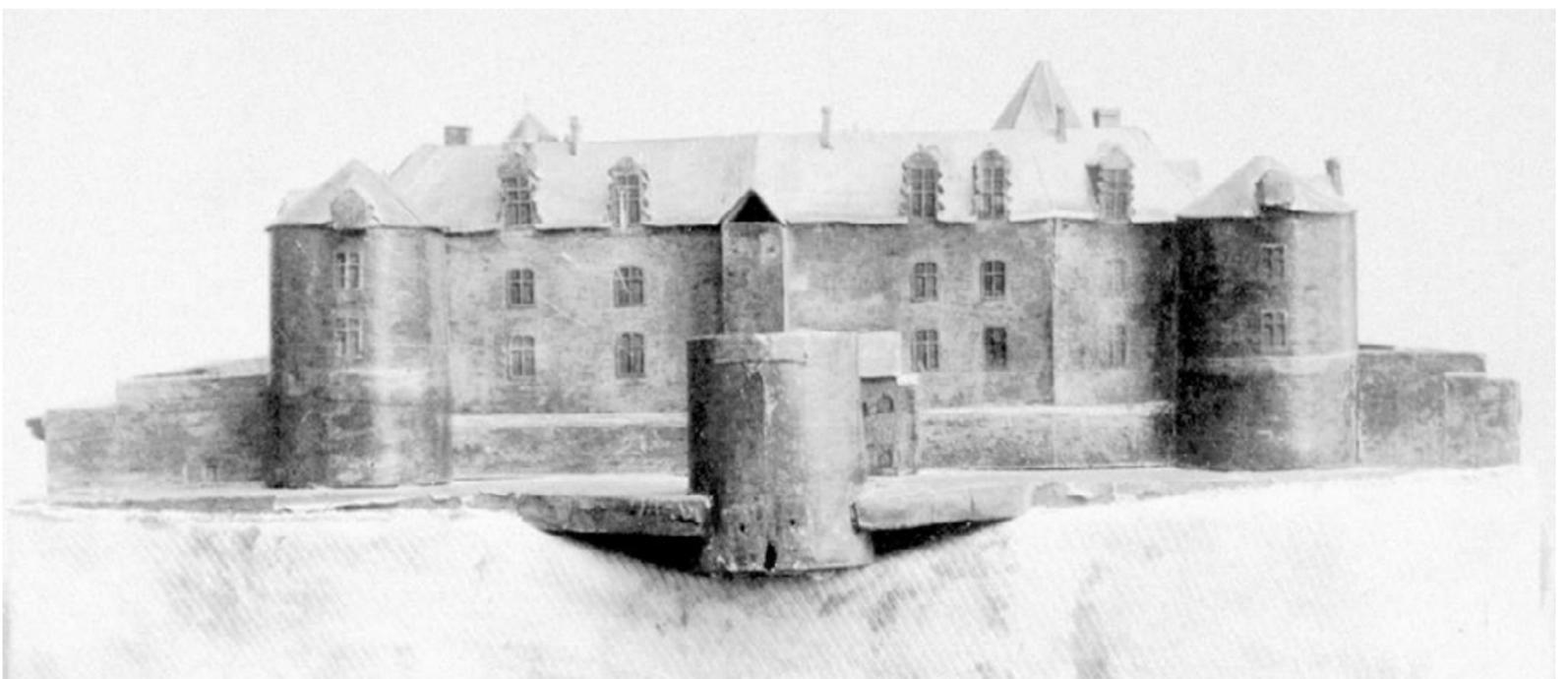
# L'essor du protestantisme

(1520-1562)

## Un terrain favorable

Les nouvelles idées de la Réforme trouvent en France un terrain favorable.

Le courant humaniste évangélique, illustré par Érasme, prône déjà une réforme : retour à l'Évangile et aux textes originaux, critique des rites, de l'Église catholique, mais une réforme dans le cadre de l'Église. Ces idées novatrices atteignent l'entourage du roi François I<sup>er</sup>. Marguerite d'Angoulême, sœur du roi, demande à l'évêque de Meaux de réformer son diocèse : il fait venir Lefèvre d'Étaples (dont la traduction en français du Nouveau Testament avait été immédiatement condamnée par la Sorbonne) qui fonde le « cénacle de Meaux ». Dès 1520, les écrits de Luther parviennent en France où ils trouvent un terrain favorable. Guillaume Farel, membre du cénacle de Meaux, les lit et en répand l'esprit. Traduits en français, imprimés surtout en Suisse, ils circulent clandestinement.



Château de Nérac (47) , foyer d'humanisme © S.H.P.F.



Les protestants, appelés luthériens, qui appartiennent à l'élite sociale sachant lire, sont déclarés hérétiques. Leur persécution commence dès 1521 : amende, prison, mort sur le bûcher.

## Différents facteurs font monter la tension

- **La fondation d'Églises réformées sous l'impulsion de Calvin** : La première Église est celle de Meaux, mais dès 1555 d'autres Églises sont constituées, à Paris, et surtout en Languedoc, en Provence et dans la vallée de la Garonne. En 1559, a lieu à Paris le premier rassemblement clandestin des responsables des Églises : le synode, où des règles sont édictées (confession de foi et discipline ecclésiastique), toutes inspirées de Calvin. La Réforme se répand dans les villes. Une grande partie de la noblesse y adhère.
- **La haute noblesse se divise en deux clans** : l'un protestant avec Jeanne d'Albret (mère du futur Henri IV), Louis de Bourbon, prince de Condé, Gaspard de Coligny ; l'autre, catholique avec le duc François de Guise et son frère le cardinal de Lorraine, très actifs auprès du roi Henri II.
- **L'affaire des placards (1534)** : des affiches injurieuses à l'égard de l'Église catholique, de même que la conjuration d'Amboise (1560), tentative d'enlèvement du roi François II afin de le soustraire à l'influence des Guise, déclenchent la répression.



## L'échec des tentatives de conciliation

Catherine de Médicis, régente du royaume, et le chancelier Michel de l'Hospital veulent éviter un conflit religieux menaçant le pouvoir royal.

Dans sa tentative de conciliation, le colloque de Poissy (1561) échoue sur la question de la communion.



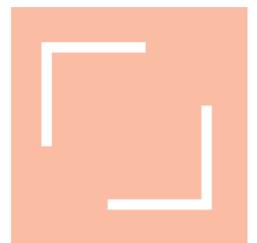
Le cardinal de Châtillon, l'amiral de Coligny (chef des protestants français) et François, seigneur d'Andelot.

Gravure de Marc Duval (Paris, BNF) © S.H.P.F.



L'Édit de janvier (1562), qui reconnaît aux protestants le droit de s'assembler pour leur culte dans les faubourgs des villes, n'est pas accepté par le parti catholique, en particulier par le duc de Guise à l'origine du massacre de Wassy (mars 1562). C'est le début des huit guerres de religion qui couvrent une période de trente-six ans.

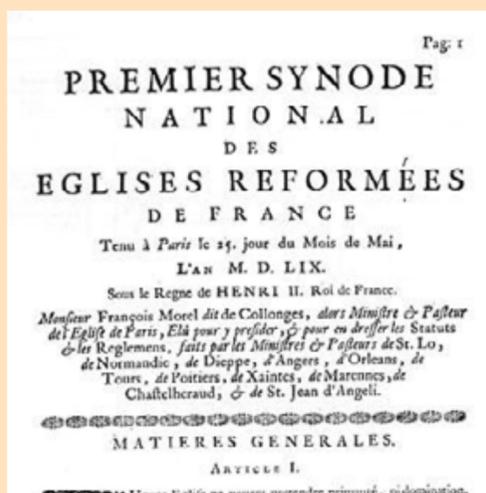
En savoir plus



## Notices associées



Marguerite  
d'Angoulême



Le synode de  
1559



Jeanne  
d'Albret



François de  
Guise



## 2

## La Saint-Barthélemy



Massacre de la St-Barthélemy au moment des festivités des noces d'Henri roi de Navarre avec Marguerite de Valois, soeur de Charles IX © S.H.P.F.

La Saint-Barthélemy est l'événement emblématique des guerres de religion ; les historiens en dénombrent huit qui vont déchirer la France de 1562 à 1598. Après le massacre de Wassy, la guerre s'étend à tout le royaume. Les batailles, les violences sauvages alternent avec des tentatives d'apaisement.

La reine mère, Catherine de Médicis, dans l'espoir de sceller la réconciliation nationale favorise le mariage d'Henri de Navarre avec sa fille, Marguerite de Valois, sœur de Charles IX.



Le mariage a lieu le 18 août 1572. De nombreux nobles protestants accompagnent à Paris le roi de Navarre.

Le 22 août, un attentat est perpétré contre l'amiral de Coligny à sa sortie du Louvre où il assistait au conseil du roi. L'amiral n'est que blessé, mais la tension devient extrême dans Paris.

Lors d'un conseil royal, est décidé l'assassinat des chefs protestants dans la nuit du 23 au 24 août.



Mort de l'amiral de Coligny, St-Barthélemy 24 août 1572

© S.H.P.F.

La cloche de l'église Saint-Germain l'Auxerrois sonne le tocsin. L'amiral est tué dans son logis et défenestré, tandis que de nombreux gentilshommes huguenots sont massacrés au Louvre et en ville, « tués comme des brebis à l'abattoir » comme l'a écrit Théodore de Bèze.

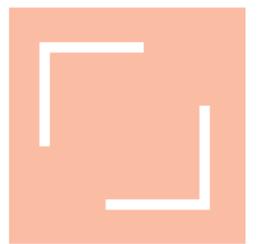
La situation dégénère en massacre généralisé à Paris. Pendant trois jours, la tuerie se poursuit.

La violence est extrême. Le nombre de victimes



est évalué à 4 000. Henri de Navarre et le prince de Condé sont épargnés parce que princes du sang, mais ils sont contraints à se convertir au catholicisme. Le massacre s'étend à la province : des Saint-Barthélemy locales ont lieu d'août à septembre 1572. On décompte au moins 10 000 morts en province. Il s'ensuit un exode massif de protestants vers l'étranger.

En savoir plus



Saint-Barthélemy - 24 août 1572 © S.H.P.F.



## Notices associées

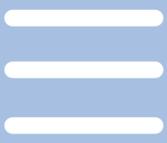


Catherine de  
Médicis



Gaspard de  
Coligny

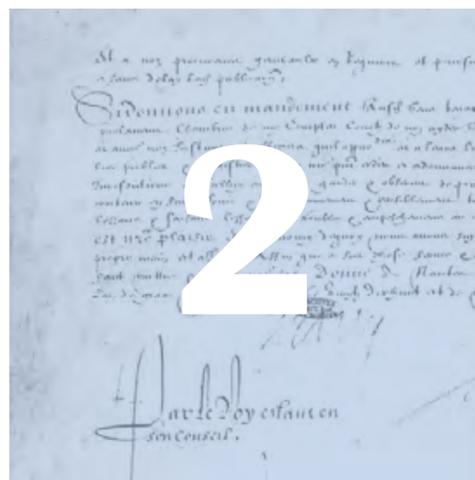
# IV LE TEMPS DE LA TOLÉRANCE



Henri IV impose l'édit de Nantes (1598) mettant fin à trente-six ans de guerres. Il institue l'égalité civile entre protestants et catholiques, il permet à la minorité protestante d'exister, mais enfermée dans le carcan juridique d'une réglementation qui limite la pratique du culte réformé.



Henri IV



L'édit de  
Nantes



## 1

## Henri IV

### Lajeunesse d'Henri

Né au château de Pau en 1553, il est le fils d'Antoine de Bourbon, premier prince du sang, et de Jeanne d'Albret qui, devenue reine de Navarre en 1555, adhère à la Réforme en 1560. Placé jusqu'en 1567 par son père à la cour de France comme garant de l'entente entre la monarchie et la reine de Navarre, il participe dès 1568 avec le parti protestant à la troisième guerre de religion, marquée par la victoire des catholiques à Jarnac (13 mars 1569).

Le 18 août 1572 a lieu le mariage d'Henri, devenu roi de Navarre à la mort de sa mère. Il épouse Marguerite de Valois, fille d'Henri II et de Catherine de Médicis, et sœur du roi Charles IX. Resté huguenot, il n'assiste pas à la messe de mariage célébrée à Notre-Dame et reçoit la bénédiction sur le parvis. Ces « noces vermeilles »



Henri IV de Navarre et Marguerite de Valois - miniature extraite du livre de prière de Catherine de Médicis © Collection privée



précèdent de quelques jours la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Épargné comme prince du sang, Henri de Navarre est contraint à l'abjuration et il est retenu prisonnier à la cour.

En 1576, il parvient à s'échapper, retourne dans ses États de Navarre, revient au protestantisme et, comme chef du parti protestant, participe aux dernières guerres de religion.



Assassinat d'Henri III par Jacques Clément - Gravure de Hogenberg © B.P.U. Genève

## Roi de France

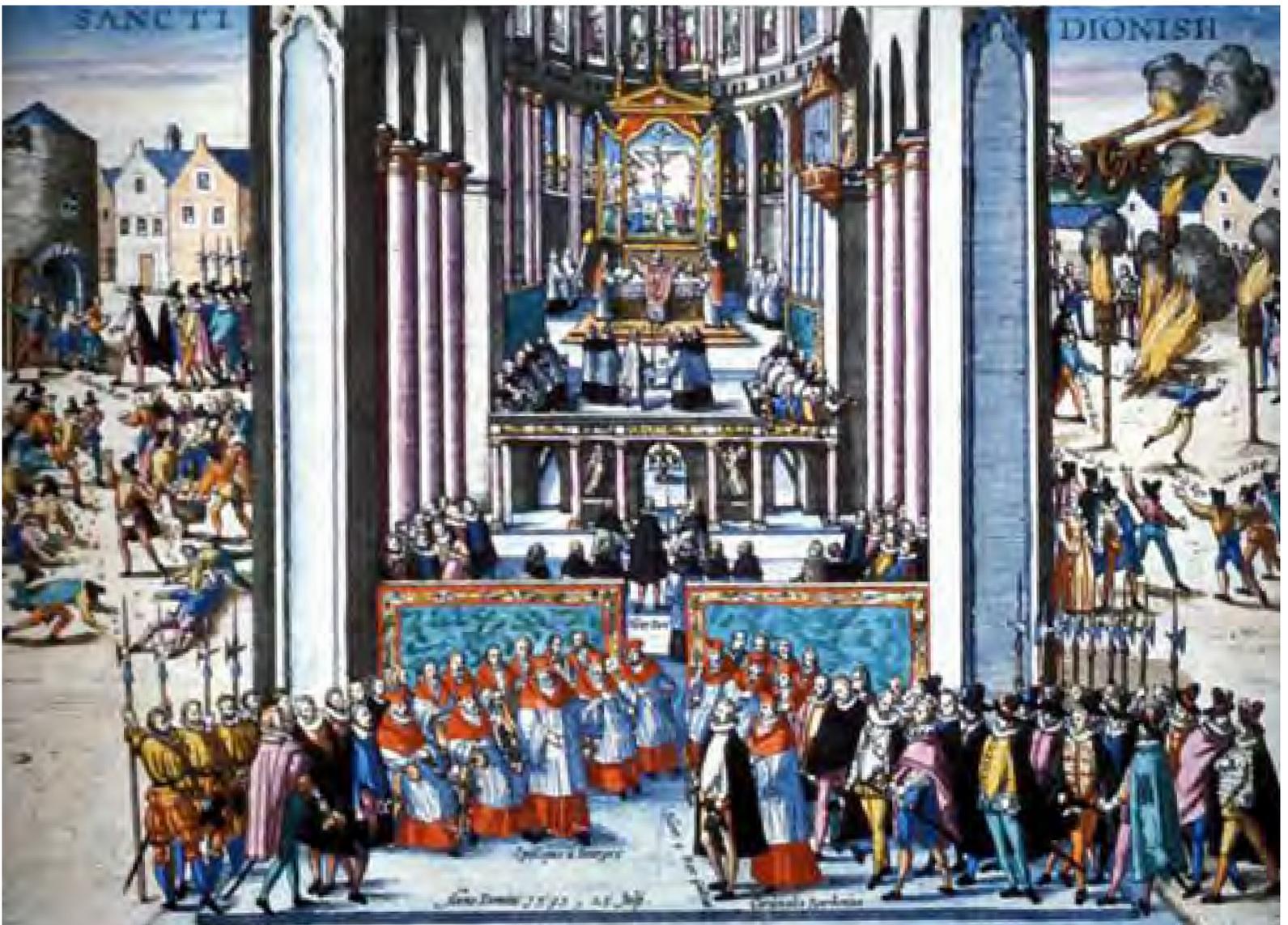
En 1584, la mort de François d'Anjou, duc d'Alençon, dernier frère du roi Henri III, fait d'Henri de Navarre l'héritier de la couronne en vertu de la loi salique. Il devient roi de France après l'assassinat d'Henri III.

Il hérite d'un royaume ruiné, divisé, partiellement occupé par les Espagnols. En mars 1590, la bataille d'Ivry ouvre la voie au siège de Paris.

La « reconversion » d'Henri IV au catholicisme en



1593 et son sacre à Chartres le 27 février 1594 provoquent un grand choc parmi les protestants mais facilitent le ralliement des catholiques. Le roi entre triomphalement dans Paris trois semaines après le sacre, le 22 mars 1594.

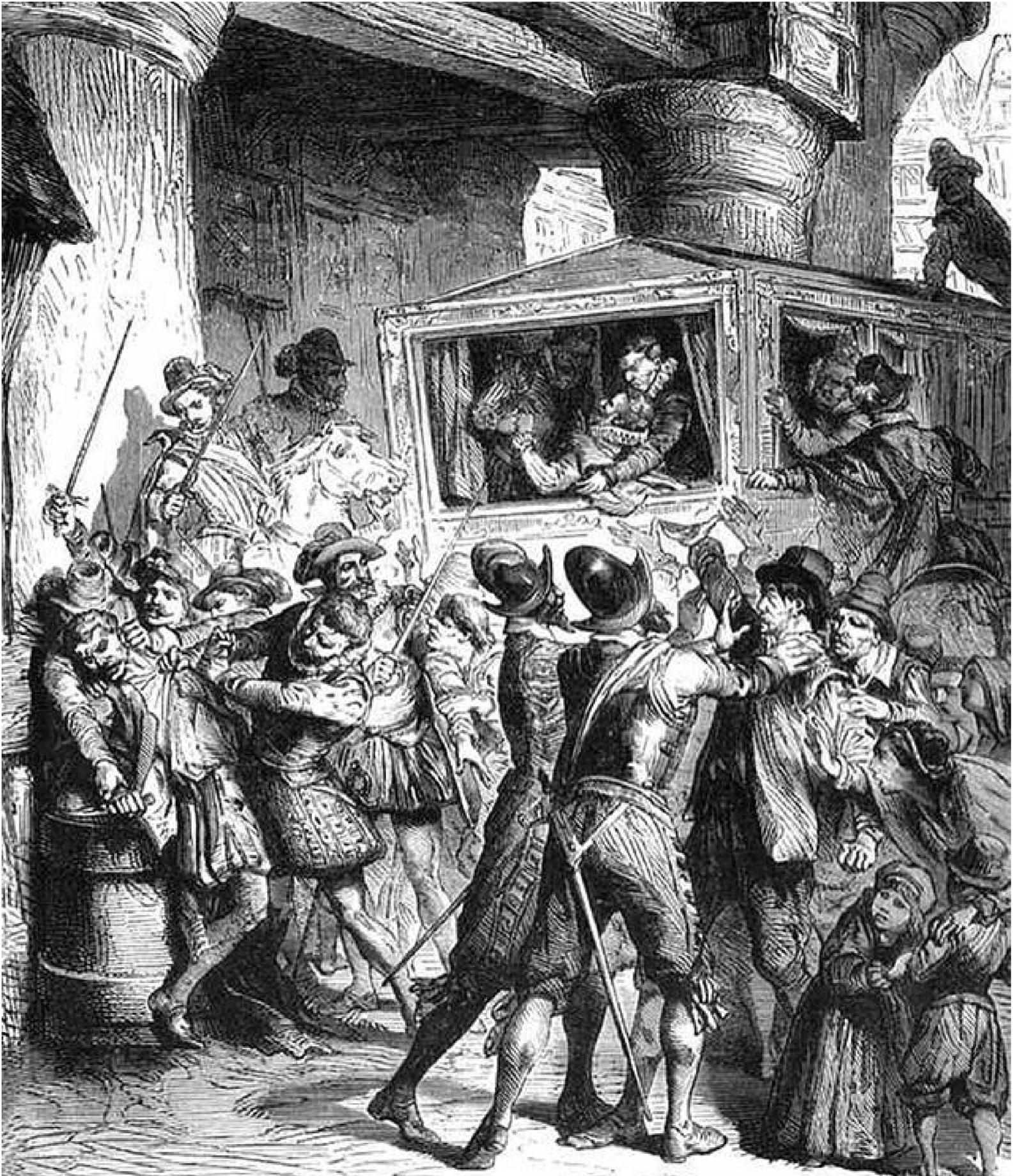


Conversion d'Henri IV (1593) - Gravure de Hogenberg  
© B.P.U. Genève

Il reste au roi à mettre fin à la Ligue : il déclare la guerre à l'Espagne en janvier 1595. Après trois ans de guerre, les Espagnols quittent le royaume, mettant fin à un conflit qui concerne l'Europe entière. La Bretagne, aux mains du duc de Mercœur, dernier prince ligueur, se soumet au printemps 1598.

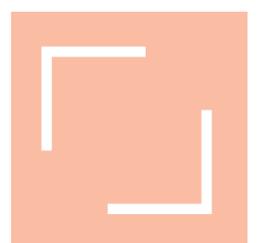
L'édit de Nantes (13 avril 1598) impose la paix religieuse. En 1610, voulant contrer une alliance entre les Habsbourg d'Autriche et d'Espagne, Henri IV s'allie aux protestants allemands de l'Union évangélique et prépare la guerre.

Le 14 mai 1610, se rendant en carrosse à l'Arsenal chez Sully, Henri IV est assassiné, rue de la Ferronnerie, par François Ravailac, un fanatique nostalgique de la Ligue.



Assassinat d'Henri IV par François Ravailac - Gravure de Hogenberg © B.P.U. Genève

En savoir plus





## Notices associées



Bernard  
Palissy



François de la  
Noue



Philippe de  
Mornay



Agrippa  
d'Aubigné



Antoine de  
Chandieu



Sully



# 2

## L'édit de Nantes

L'édit de Nantes (1598) institue la coexistence religieuse entre catholiques et protestants, et met fin à trente-six ans de guerre civile.

Imposé par Henri IV, son but immédiat est la paix civile et le rétablissement de la confiance, mais son objectif avoué reste l'unité religieuse du royaume. Dans le préambule, le roi souhaite que « l'établissement d'une bonne paix » permette à ses « sujets de la religion prétendue réformée » de revenir à la « vraie religion », la sienne, « la religion catholique, apostolique et romaine ».



Enregistrement de l'édit de Nantes par le Parlement de Paris © S.H.P.F.



Les documents de l'édit comportent quatre textes distincts :

- un premier brevet promet une subvention annuelle de 45 000 écus pour les besoins du culte protestant et surtout une rémunération des « ministres » (pasteurs),
- l'édit proprement dit, qui comporte 92 articles, est « perpétuel et irrévocable » ce qui signifie qu'il ne peut être modifié que par un nouvel édit,
- un deuxième brevet assure aux protestants 150 lieux de refuge accordés pour 8 ans, dont 51 places de sûreté, dont les garnisons sont tenues par les protestants,
- 56 articles dits « secrets ou particuliers » de moindre importance règlent des situations locales.

Certaines dispositions de l'édit de Nantes sont favorables aux catholiques : la messe est rétablie partout, y compris en Béarn, les services catholiques sont seuls autorisés dans la plupart des villes, tous les bâtiments ayant appartenu aux catholiques leur sont rendus, les curés des paroisses perçoivent la dîme de la part des protestants selon la coutume.

D'autres sont en faveur des protestants : octroi de la liberté de conscience, respect de l'organisation des synodes, égalité en matière d'éducation, égalité absolue d'accès à toutes dignités et charges publiques.

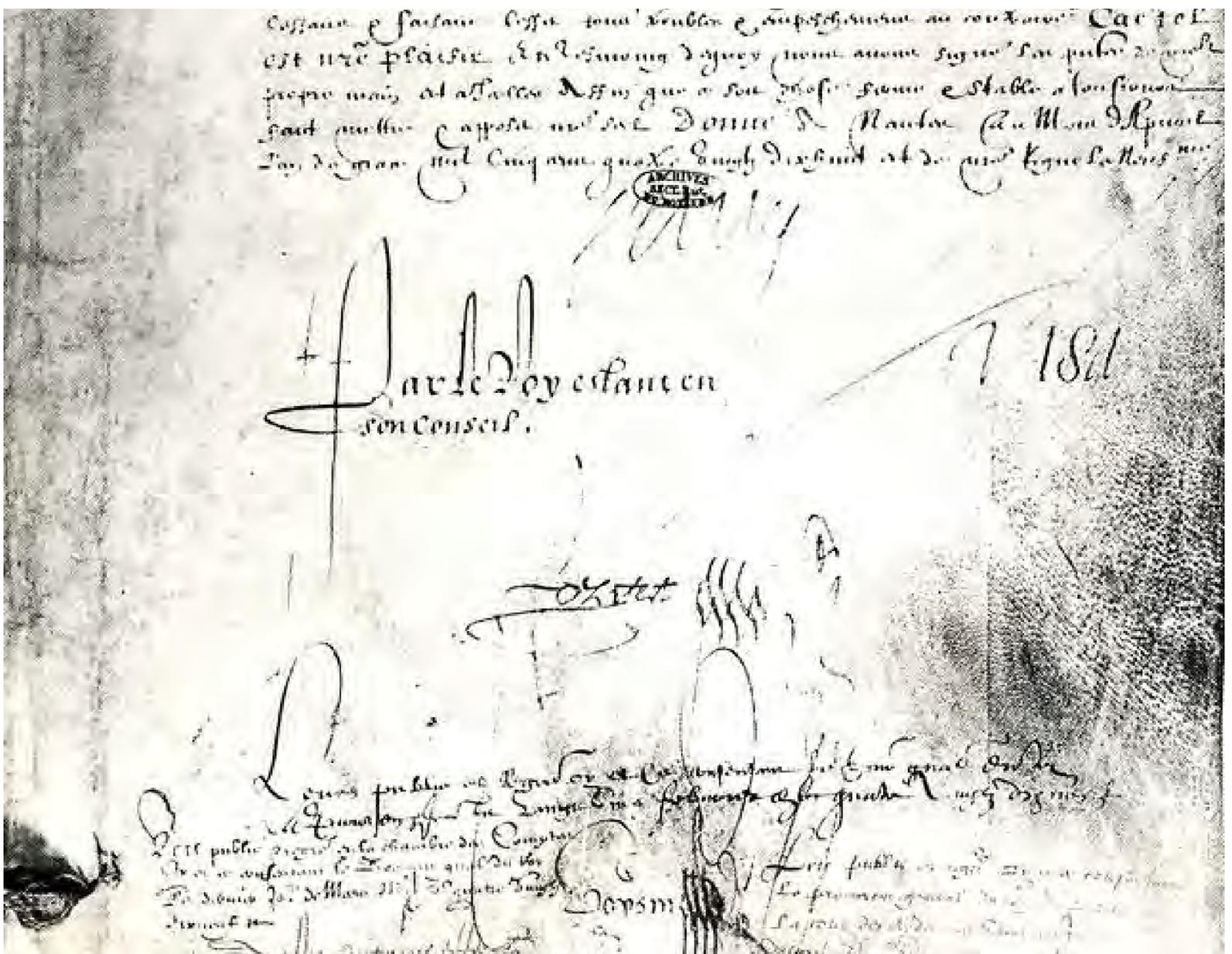
Mais la pratique du culte protestant est limitée : il est autorisé seulement dans certains lieux, et il est interdit là où il n'est pas explicitement



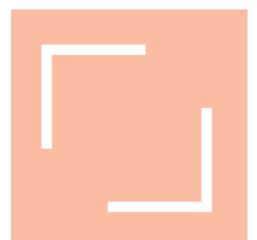
autorisé, notamment à la cour, à Paris, et à moins de cinq lieues de la capitale, ainsi qu'aux armées.

L'édit comporte des dispositions générales : amnistie générale (sauf cas « exécrables »), interdiction des troubles, provocations, excitations du peuple, égalité devant la loi et la justice, liberté d'abjuration c'est-à-dire possibilité de changer de religion, garantie juridique grâce à des chambres mixtes, droit de retour des émigrés et de leurs enfants.

L'enregistrement de l'édit est fait par les Parlements. Certains y sont franchement hostiles : Henri IV doit l'imposer au Parlement de Paris, et celui de Rouen attendra onze ans avant de le ratifier.



Édit de Nantes : les signatures © S.H.P.F.



# LE TEMPS DE LA RÉPRESSION

La révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV est l'aboutissement d'une politique de répression s'accroissant tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle entraîne l'exil de nombreux protestants vers les pays du Refuge. Dans les provinces du sud de la France, la résistance est d'abord violente avec la guerre des camisards, puis clandestine lors du temps du Désert.



1  
La révocation  
de l'édit de  
Nantes



2  
Le temps du  
Désert



3  
Le Refuge

## 1

## La révocation de l'édit de Nantes

Pendant près d'un siècle (1598-1685) l'édit de Nantes a été le cadre juridique permettant à la minorité protestante (5% de la population) d'exister. Mais, pour le catholicisme animé par l'esprit de la Contre-Réforme, il ne pouvait s'agir que d'un répit.



Dragonnades dans le Poitou en 1685 © S.H.P.F.

Dans un premier temps, à la paix d'Alès (1629) qui clôt de nombreuses opérations militaires menées par Louis XIII contre les armées des places protestantes, (dont le célèbre siège de La Rochelle, en 1628), la « religion prétendue réformée » (RPR) perd ses places de sûreté et le droit de tenir des assemblées politiques.

Malgré leur loyalisme envers la monarchie pendant la Fronde, l'étau se resserre autour des protestants, avec une aggravation dans



Les dragonnades © S.H.P.F.

le processus de démantèlement de l'édit de Nantes, à partir de 1661. L'accession aux fonctions municipales, judiciaires ainsi qu'aux corporations, l'achat d'offices sont interdits ; la liberté de culte est jugulée, les Académies protestantes sont supprimées, les biens des consistoires leur sont enlevés.

Enfin, la reconquête catholique, qui réduit la théologie de la Réforme à une simple contestation de certains abus, va favoriser la conversion au catholicisme. La liberté de conscience n'est plus respectée. Les « dragonnades », c'est-à-dire le logement forcé de soldats chez les membres de la RPR terrorisent les habitants pour les contraindre à se convertir.

Affirmant qu'il n'y a presque plus de protestants en France, Louis XIV signe l'édit de Fontainebleau en octobre 1685. Celui-ci révoque l'édit de Nantes de 1598, la religion prétendue réformée (RPR) devient hors la loi.

Un quart des réformés s'enfuit vers les « pays du Refuge ».

Ceux qui restent (les trois-quarts des protestants des années 1685) doivent se convertir. Les « nouveaux convertis » sont surveillés : obligation d'assistance à la messe et de communion pascale.



Interdiction des prêches et arrestation des protestants  
après la Révocation (gravure de Castel)

© Collection privée

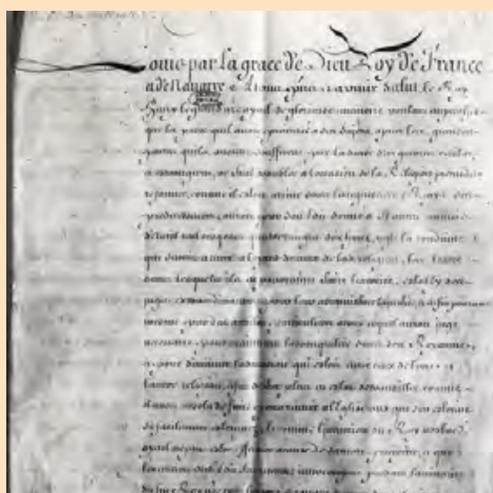
Le refus de l'extrême onction est un crime. Les enfants peuvent être soustraits à l'autorité de leurs parents, placés de force dans une famille catholique, éduqués dans un couvent.



Enlèvement des enfants protestants © S.H.P.F.

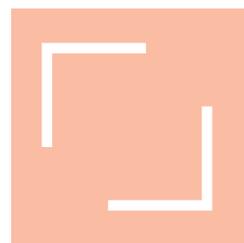
La religion réformée passe dans la clandestinité : c'est le temps du « Désert », par référence aux errances et aux épreuves des Hébreux à leur sortie d'Égypte.

Notice associée



L'édit de  
Fontainebleau

En savoir plus





# 2 Le temps du Désert

L'édit de Fontainebleau de 1685 impose la religion catholique, les Églises réformées sont mises hors la loi.

Une période de violence ravage le Languedoc : c'est la guerre des camisards (1702-1704), où des paysans, appelés par des prophètes, vont se battre pour leurs convictions religieuses.

## Le prophétisme

Dans les années suivant la révocation de l'édit de Nantes, un mouvement prophétique, étranger à la tradition réformée, soulève le peuple protestant du sud de la France. Le mouvement débute en 1688 dans le Dauphiné : une jeune bergère parle



"Les petits prophètes cévenols" - gravure du XIX<sup>e</sup> in *Histoire de France populaire* d'Henri Martin © collection M. Chaleil



en dormant d'abord en patois, puis en français. Son discours est une suite de versets ou de fragments bibliques adaptés aux circonstances :

« Tenez ferme, cherchez la Parole, vous la trouverez dans la repentance ».

Des foules accourent pour l'écouter. Elle est arrêtée, mise en prison, puis enfermée dans un couvent.

Mais le mouvement des « petits prophètes » se répand. Gens du peuple, filles ou garçons, souvent illettrés proclament : « Repentez-vous de l'abjuration massive de 1685, la ruine de l'Église de Babylone (catholique) est proche ».

Cette parole véhémence s'accompagne de gémissements, sanglots, tremblements qui déconcertent protestants aussi bien que catholiques. Leur fanatisme va être rapidement condamné, en particulier par les pasteurs du Refuge. Après une période de relatif silence, du fait d'une répression impitoyable, leur voix réapparaît et l'un des leurs, Abraham Mazel, assassine l'abbé du Chayla, ce qui déclenche la guerre des camisards.

## La guerre des camisards (1702-1704)

Elle a ravagé les Cévennes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une réaction violente contre l'édit de Fontainebleau et son application impitoyable au Languedoc. L'événement déclencheur est l'assassinat de l'abbé du Chayla : inspecteur des missions de conversion, son zèle antiprotestant le fait haïr de la population.



Paysans, artisans cévenols, répartis en petits groupes indépendants, dirigés par des chefs très jeunes, sans formation militaire, mais connaissant parfaitement le terrain, tiennent en échec les troupes de Louis XIV. Les cultes clandestins, chants de psaumes, prières, entretiennent l'ardeur des troupes camisardes qui se battent pour leurs convictions religieuses. La plupart des pasteurs étant exilés, la relève est prise par des laïcs, prédicants, surtout prophètes fanatiques qui parlent sous l'inspiration du Saint-Esprit et décident de la conduite de la guerre, comme le plus connu d'entre eux, Abraham Mazel.



Le brûlement des Cévennes - plaque de verre peinte, Samuel Bastide  
© Musée des Vallées Cévenoles

Se croyant invincibles, ces paysans sans formation militaire oublient leur infériorité face aux troupes royales, fonçant sur elles en entonnant le psaume 68, dit « psaume des batailles ». Des deux côtés, la violence est extrême : massacre de villages catholiques par les camisards, « brû-



lement des Cévennes » décidé par le roi en 1703 pour priver les insurgés de l'appui des populations. La guerre proprement dite ne dure que deux ans, mais mobilise deux maréchaux de Louis XIV et 25 000 soldats.

En 1704, un des chefs camisards, prédicateur-prophète, Jean Cavalier, battu, négocie avec le maréchal de Villars et peut quitter la France. D'autres, dont Abraham Mazel, continuent. Des tentatives pour relancer l'insurrection ont lieu jusqu'en 1710.

## La clandestinité

A partir de 1710, les protestants renoncent à l'insurrection, rejettent tout « prophétisme » fanatique : les Églises réformées passent dans la clandestinité pendant presque un siècle, jusqu'à l'édit de tolérance de 1787.

Elles se réorganisent. Suivant les directives d'Antoine Court, grande figure de cette période,



Le Désert : assemblée de protestants à Lecques près de Nîmes (30) © S.H.P.F.



les protestants privilégient les assemblées clandestines pacifiques, encadrées par les anciens et animées par des pasteurs ou par des prédicants autorisés à prêcher. L'ancienne discipline des Églises est réintroduite avec synodes et consistoires.

Jusqu'en 1760, on parle du « Désert héroïque », car ceux qui pratiquent clandestinement la religion réformée savent qu'ils s'exposent à des sanctions très lourdes : galères pour les hommes, prison pour les femmes, peine de mort pour les prédicants et pasteurs.

Progressivement, les assemblées se tiennent de plus en plus en plein jour, au su et au vu de la population. De 1760 à 1787, les lois répressives persistent, mais leur application devient moins rigoureuse. On entre dans la période du « Désert toléré ». Le bague est rarement utilisé, les prisonnières sont libérées (dont Marie-Durand enfermée 38 ans dans la tour de Constance).



Les galères © S.H.P.F.



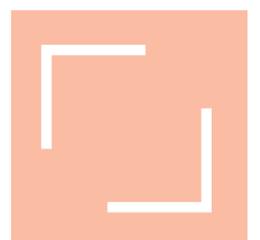
Mais le risque demeure comme en témoigne l'affaire Calas (1762) : relayée par Voltaire, elle attire l'attention des élites sur la communauté protestante dont la répression paraît contraire aux idées des Lumières.

Il faudra attendre l'édit de tolérance, signé par Louis XVI en novembre 1787, pour que ce temps de la répression, qui a duré près d'un siècle, s'estompe, premier signe limité de réintégration de la communauté protestante.



Prisonnières huguenotes à la Tour de Constance (tableau de Jeanne Lombard) © Musée du désert

En savoir plus





## Notices associées



Abraham  
Mazel



Jean Cavalier



Marie Durand



Antoine Court

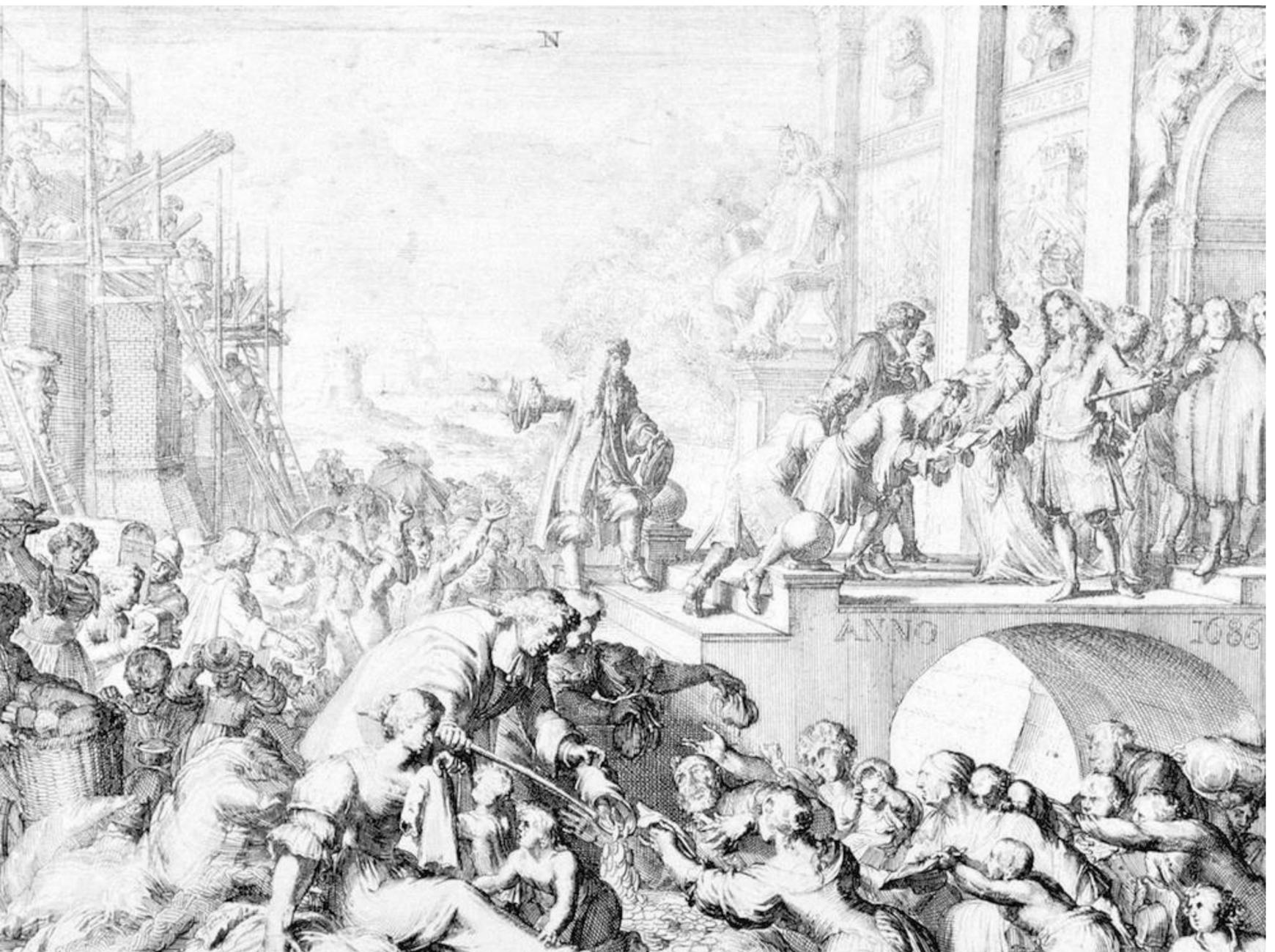


L'affaire Calas

# 3 Le Refuge

L'émigration de plus de 200 000 huguenots français, qui prennent le risque de s'exiler vers les pays protestants d'Europe, se fait en deux vagues : la première lors des guerres de religion, surtout après le massacre de la Saint-Barthélemy, la deuxième, plus importante, après la révocation de l'édit de Nantes (1685) et jusqu'aux premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. La dernière vague de persécution de 1752 suscite encore des départs.

La République de Genève est le Refuge de la première vague au XVI<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle,



Accueil des réfugiés huguenots en 1686



Genève est surtout un point de passage, jusqu'à 350 personnes par jour, car les réfugiés ne peuvent y rester, Louis XIV ayant imposé un Résident chargé de contrôler les passages. Le pays de Vaud en accueille davantage et, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un quart de la population de Lausanne est huguenote. C'est là qu'Antoine Court crée le Séminaire qui assure une formation théologique aux futurs pasteurs qui repartiront clandestinement en France.

Les réfugiés qui viennent du Sud de la France, après avoir reçu aide et secours en Suisse, poursuivent leur route en Allemagne. La ville impériale libre de Francfort, luthérienne, sert de plaque tournante vers les différents États allemands ou les Pays-Bas. Un grand nombre, plus de 20 000, va vers le Brandebourg, futur royaume de Prusse, dont l'électeur, de confession réformée, offre des conditions très avantageuses (exemption d'impôts, aide matérielle). Au cours du règne de Frédéric II, les réfugiés toujours considérés comme sujets du roi de France obtiennent l'égalité des droits avec les sujets allemands, tout en conservant leurs privilèges (tribunaux, écoles et Églises françaises). Les artisans réfugiés vont participer au relèvement de l'Allemagne dévastée par la guerre de Trente Ans, en contribuant au développement des manufactures de textiles et de l'industrie du luxe. Les huguenots ont eu une part déterminante dans la création à Berlin de l'Académie Royale des Sciences et des Lettres qui, à sa fondation en 1700, compte deux tiers de membres d'origine française. De nombreuses gazettes permettent



Les réfugiés français établissent des fabriques dans le Brandebourg © S.H.P.F.

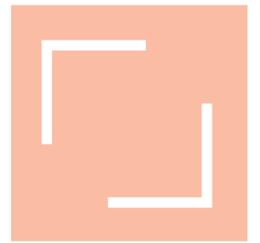
les échanges entre les deux pays, et favorisent la diffusion du français.

Dans les Provinces-Unies, l'arrivée des huguenots, en provenance de l'Ouest de la France, est massive, évaluée à 80 000 pour une population de deux millions d'habitants. La naturalisation leur est proposée, et ils sont rapidement intégrés.



De nombreux pasteurs se répartissent dans le pays wallon. L'un d'eux, Pierre Jurieu, rédige dès 1686 ses lettres de soutien aux protestants persécutés. Les huguenots ont un rôle de premier plan dans le monde de l'édition et de l'industrie du livre. De nombreuses gazettes littéraires ou politiques sont publiées, dont *Les Nouvelles de la République des Lettres* publiées à Amsterdam par Pierre Bayle.

En savoir plus



## Notices associées



Pierre Jurieu



Pierre Bayle

# LA RÉINTÉGRATION

L'édit de tolérance (1787) marque le début de la reconnaissance de la communauté protestante. La réintégration est l'œuvre de la Révolution. Après le Concordat de 1801, les Articles organiques règlementent la vie des Églises catholiques comme protestantes.



La Révolution



Le Concordat



# 1

## La Révolution

L'édit de tolérance de novembre 1787 est le premier jalon qui va conduire à la reconnaissance du protestantisme dans la société française. Mais cet édit concerne uniquement l'état civil : il accorde simplement « à ceux qui ne font pas profession de la religion catholique » l'enregistrement de la naissance, du mariage, du décès devant un juge royal, éventuellement le curé de la paroisse agissant en qualité d'officier de l'état civil. L'accès aux charges publiques et à l'enseignement reste toujours interdit aux non-catholiques. L'édit ne mentionne ni le nom de la religion réformée ni la notion de liberté de conscience. On estime que la communauté protestante est réduite à environ 500 000 personnes.

Il faut attendre la Révolution pour que la communauté protestante soit réintégrée, par étapes successives :

- liberté de conscience par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (26 août 1789) :

« *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* » ;

- accès à tous les emplois civils et militaires (décembre 1789) ;



Édit de tolérance (1787) signé par Louis XVI, accordant l'état civil aux non-catholiques © Archives Nationales

- liberté d'exercer le culte religieux (constitution de 1791).

La Constituante qui a voté le 12 juillet 1790 la constitution civile du clergé n'est pas intervenue dans l'organisation du culte réformé, et le lien entre les Églises est lent à se rétablir. Des « bagarres » opposent catholiques et protestants à Nîmes et Montauban, mais dans l'ensemble la réintégration protestante se fait dans le calme. De plus, l'édit royal du 15 décembre 1790 accorde la nationalité française à toute personne exilée pour cause religieuse : on notera que ceux qui reviendront sont beaucoup



moins nombreux que ceux qui sont partis pour les pays du Refuge.

L'attitude des protestants au cours des années révolutionnaires ne présente pas une image de cohésion. Si le nombre de protestants qui participent aux différentes assemblées dépasse leur proportion dans la population, ils ne s'impliquent pas en tant qu'adhérents à leur religion. On compte des pasteurs chez les Girondins comme chez les Montagnards, votant



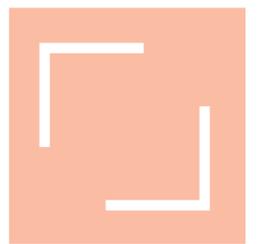


contre ou pour la mort du roi.

Sous la Terreur (1793-1794), la déchristianisation touche les pasteurs qui doivent cesser leur activité, la communauté se repliant sur le culte privé et familial. D'assez nombreux pasteurs abdiquent, sous la pression des autorités, et reprennent les méthodes du Désert. Les temples sont ré-ouverts en 1795, beaucoup d'« abdicateurs » sont réintégrés, le rétablissement de l'Être suprême et la reconnaissance de l'immortalité de l'âme par Robespierre ne leur paraissant pas en contradiction avec l'idée qu'ils ont du protestantisme.

La réorganisation des Églises réformées est le fait des Articles organiques de 1802, qui font suite au Concordat (8 septembre 1801), rétablissant la paix civile voulue par Bonaparte, Premier Consul.

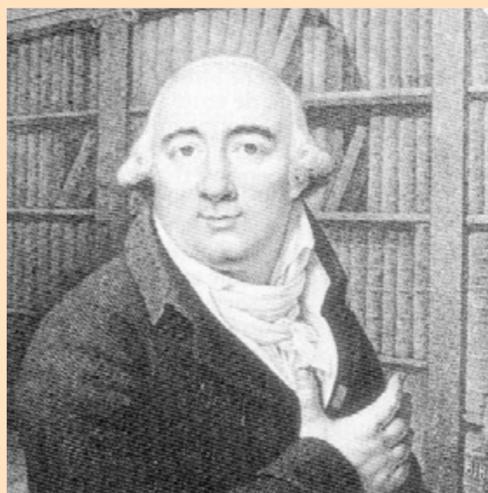
En savoir plus



## Notices associées



Jean Paul  
Rabaut Saint-  
Étienne



Paul-Henri  
Marron



# 2

## Le Concordat

En organisant un nouveau régime politique après son coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), Bonaparte a pour but de rétablir la paix civile car, à ses yeux, la politique religieuse est une question importante.

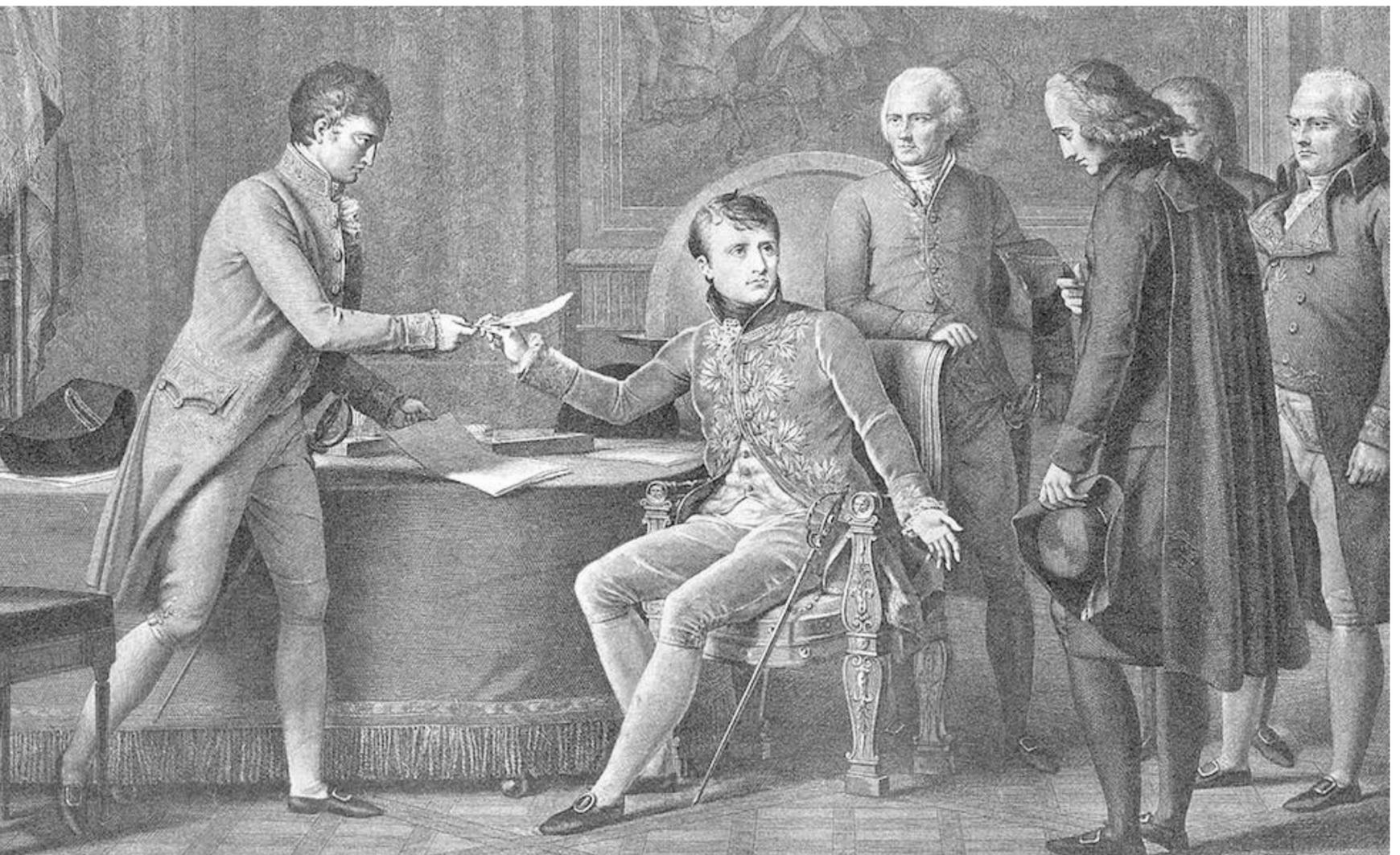
Agnostique, il connaît mal le protestantisme, mais tient volontiers des propos aimables à son égard. Il refuse au catholicisme le titre de « religion dominante » que réclamait le pape, se contentant de la qualifier de « religion de la grande majorité des citoyens français ».

Le Concordat conclu avec le pape Pie VII, signé le 8 septembre 1801, complété quelques mois plus tard (1802) par les Articles organiques ajoutés par Bonaparte, sans concertation avec le pape, est un ensemble de règles réglementant la vie de l'Église catholique et organisant les cultes protestants. Il ne s'agit pas d'une loi négociée, mais d'une décision du gouvernement.

Quelques notables protestants luthériens ou réformés, surtout le pasteur Paul-Henri Marron et Pierre-Antoine Rabaut-Dupui, membre du corps législatif, sont consultés, mais leur avis n'est guère pris en compte. Bonaparte ne reconstitue pas les Églises réformées telles qu'elles existaient au temps de l'édit de Nantes, il bouleverse leur organisation, d'où de nombreuses difficultés ultérieures.



L'Église locale, qui joue un rôle essentiel en tant que cadre de vie des fidèles et base de la pyramide d'assemblées qui constituent la structure des Églises réformées, n'est pas supprimée, mais elle est ignorée, sans existence officielle. La loi ne reconnaît que les Églises dites « consistoriales » qui, à l'instar de la cure catholique, comptent « six mille âmes de la même communion » : ce système est mal adapté à la dispersion des protestants. Seuls les synodes provinciaux sont reconnus, dont la réunion nécessite une autorisation gouvernementale. Surtout, la loi est muette sur le synode national, qui est pourtant la seule autorité en matière dogmatique et disciplinaire. Enfin, l'État se mêle des problèmes spirituels : l'article 4 précise qu'aucune décision doctrinale ou dogmatique ne peut être publiée et enseignée sans avoir reçu l'autorisation du gouvernement. Les pasteurs exercent une fonction officielle, et sont payés par l'État. Les Églises reconstituent leurs communautés, en particulier leur enca-



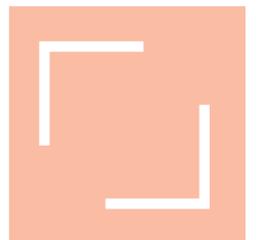


drement religieux. À la faculté de théologie de Strasbourg réservée aux luthériens et à celle de Genève, alors intégrée à l'Empire, s'ajoute pour les réformés la faculté de Montauban créée en 1808. En 1814, le corps pastoral, affaibli après 1792, s'est rétabli.

Les protestants acceptent avec reconnaissance ce statut qui les reconnaît et ne contient aucune mesure restrictive par rapport aux catholiques.

Des représentants des pasteurs assistent au couronnement de Napoléon qui répond en termes chaleureux à leur hommage. Du haut des chaires sont annoncées les victoires impériales auxquelles participent les généraux protestants Rapp et Walther. Cependant on remarque peu de protestants dans l'entourage immédiat de Napoléon, et les plus connus, comme Madame de Staël ou Benjamin Constant, se révéleront bientôt des opposants.

En savoir plus



## Notices associées



Germaine de  
Staël



François Boissy  
d'Anglas



André  
Jeanbon



# LE TEMPS DU RENOUVEAU

Le XIX<sup>e</sup> siècle est pour le protestantisme français celui d'un intense « renouvellement » dans tous les domaines : effervescence intellectuelle, confrontations théologiques, nouvelles idées dans les domaines de la vie civile et sociale.



Protestantisme et vie publique



Le renouvellement théologique



L'éducation



## 1

## Protestantisme et vie publique

Partisans en général de la Révolution qui leur a accordé liberté religieuse et égalité civile, les protestants acceptent les Articles organiques de 1802 qui reconnaissent officiellement les deux confessions luthérienne et réformée, et qui prévoient que les pasteurs sont payés par l'État. Les Églises reconstituent leurs communautés et leur encadrement religieux dans les facultés de théologie. Mais les protestants ont peu de place dans l'entourage de Napoléon.

La Restauration, avec la Constitution de 1814, est ambiguë, assurant la protection de l'État à toutes les confessions, mais déclarant le catholicisme « religion d'État ».



La Terreur blanche © Collection privée



La Terreur blanche de 1815 qui entraîne dans les régions protestantes du Gard le massacre de nombreux huguenots accentue la méfiance des protestants vis-à-vis des Bourbons.

Il faut attendre la Monarchie de Juillet pour que les protestants soient traités comme des citoyens ordinaires, le catholicisme étant redevenu « religion de la majorité des Français » et non plus « religion d'État ».



Benjamin Constant  
© S.H.P.F.

La proximité de Louis-Philippe avec de nombreux protestants, le mariage de trois de ses filles avec des princes protestants, créent un climat favorable, confirmé par le ralliement immédiat de Benjamin Constant, Cuvier, et surtout de Guizot, qui sera un acteur essentiel du régime. La politique scolaire, le caractère

assez libéral du régime conviennent à la majorité des protestants, surtout à la bourgeoisie qui reste en possession de l'essentiel du pouvoir par l'intermédiaire du vote censitaire. C'est à cette époque que s'épanouit le nouveau visage social du protestantisme avec ses hommes d'affaires, ses banquiers, ses réseaux familiaux, aussi bien à Paris et à Nîmes qu'en Alsace.

Les réactions des protestants vis-à-vis de la Révolution de février 1848 sont diverses.

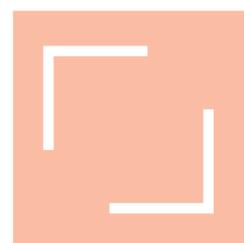


Beaucoup, conscients de la misère du peuple et de la nécessité de réformes sociales l'accueillent favorablement. Pour d'autres, sous la caution du très conservateur « Comité démocratique protestant », le danger des idées socialistes doit être combattu.

Durant le Second Empire, l'attitude du monde protestant est ambiguë, à l'image de ce bonapartisme à la fois révolutionnaire et conservateur. Le peuple protestant rural est hostile à l'alliance du Trône et de l'Autel qui se dessine ; pour la bourgeoisie, le régime est trop autoritaire et clérical, malgré la présence du luthérien Haussmann comme préfet de Paris et d'Achille Fould, juif converti au protestantisme, comme ministre des finances.

La majorité des protestants est favorable à la III<sup>e</sup> République et influence fortement ses débuts. Beaucoup d'intellectuels sont attirés par le protestantisme, la « protestantisation » de la France leur apparaissant souhaitable pour instaurer durablement la République, d'où une réaction antiprotestante. L'influence des protestants est décisive pour une des grandes réalisations de la III<sup>e</sup> République : l'école obligatoire et l'enseignement élémentaire gratuit. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la réintégration de la communauté protestante peut être considérée comme achevée.

En savoir plus

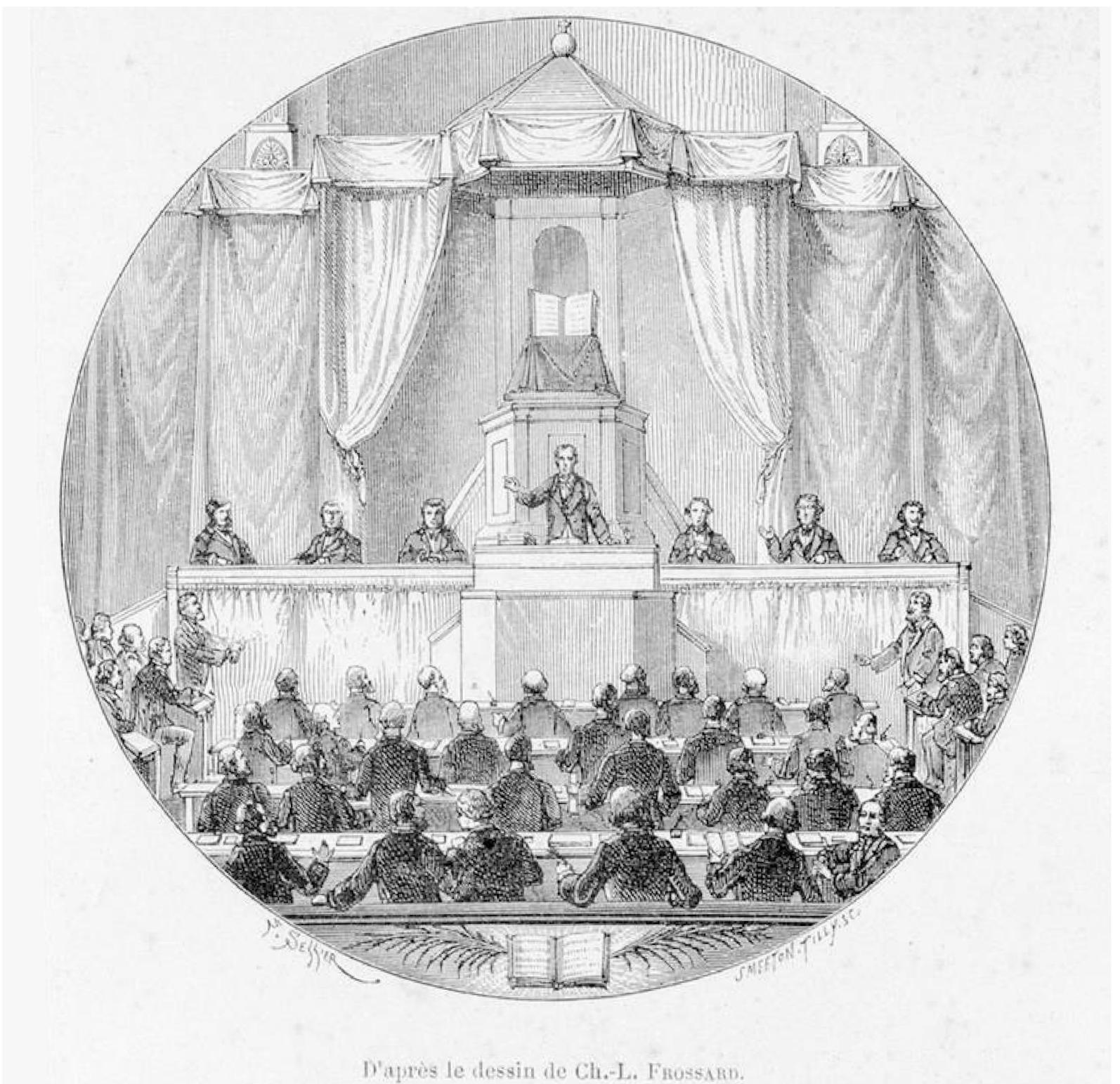




# 2

## Le renouveau théologique

Au XIX<sup>e</sup> siècle la communauté protestante est marquée par un nouveau climat théologique. L'influence de la théologie allemande, la diffusion de la critique historique de la Bible, l'importance de l'affectivité liée à l'essor du romantisme opposent plusieurs courants de pensée, dont les frontières sont cependant fluctuantes.



Synode de l'Église réformée en France (juillet 1872)



## Les Réveils

Les Réveils, d'inspiration anglo-saxonne, reflètent une piété plus sentimentale, « réveillée » par rapport à une foi jugée affadie, trop intellectuelle. Ils prônent la conversion considérée comme une nouvelle naissance, la lecture de la Bible, l'évangélisation. Leur souci des problèmes sociaux, du rôle des femmes, sont autant de thèmes qui influencent toute la société. Les Réveils stimulent les communautés et conduisent à la création d'Églises libres non concordataires à partir de 1849.

## Le libéralisme

Le libéralisme est caractérisé par l'importance donnée à la culture, pour éviter un « christianisme barbare » en décalage avec les idées et les valeurs du monde moderne et par le refus d'opposer la foi et la raison réduisant le surnaturel.

Le dogme n'est pas un objet de foi qui dit ce qu'il faut croire, mais simplement l'expression de la foi à un moment donné.

## Le courant orthodoxe

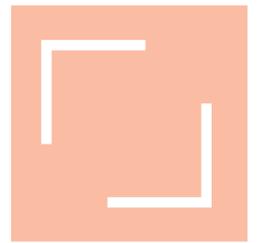
Le courant orthodoxe insiste sur la juste doctrine qui procède de la lecture respectueuse de la Bible et des écrits de Luther et Calvin. Il s'appelle aussi courant évangélique.

Entre ces courants, les débats sont parfois rudes et aboutissent en 1872, lors du Synode



national des Églises réformées, à une rupture entre orthodoxes et libéraux, sans qu'il y ait éclatement des Églises concordataires.

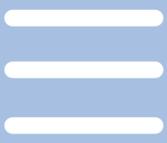
En savoir plus



## Notice associée



Alexandre  
Vinet



# 3

## L'éducation

A la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, se détache la personnalité d'un grand pédagogue, Jean-Frédéric Oberlin, pasteur de l'Église luthérienne du comté du Ban-de-la-Roche en Alsace. Persuadé que l'amélioration des conditions matérielles des populations passe par l'enseignement, il développe un projet pédagogique cohérent qui comporte la création d'écoles maternelles conduites par des jeunes filles spécialisées et rémunérées, et met l'accent sur les activités manuelles, l'éducation physique, les jeux collectifs et surtout l'apprentissage du français. A la suite de ses voyages en Allemagne, il codifie le programme scolaire pour les plus âgés, les problèmes de discipline, ainsi que la formation des maîtres.

De manière générale, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'exemple des pays protestants (Allemagne, Angleterre, Hollande) impressionne beaucoup les responsables qui, en France, cherchent à rénover l'école. Sous la Monarchie de Juillet, le ministère de l'Instruction publique est confié à plusieurs reprises à des protestants, Guizot en particulier.

Ce dernier promulgue le 28 juin 1833 la première grande loi sur l'enseignement primaire public : elle n'impose ni la gratuité, ni l'obligation, mais contraint les collectivités à créer trois types d'établissements : une école pri-



Guizot - Gravure de Louis Calamatta d'après le tableau de Paul Delaroche © Collection privée

maire de garçons dans toutes les communes (celle pour les filles est facultative) ; une école primaire supérieure dans chaque chef-lieu de département ou dans chaque ville de plus de 6 000 habitants ; une école normale d'instituteurs dans chaque département.

Napoléon avait laissé la responsabilité de l'enseignement primaire aux Frères des Écoles chrétiennes. Guizot, en créant les écoles



normales d'instituteurs, rend possible un enseignement laïc.

La loi reconnaît la liberté de l'enseignement et l'existence d'écoles privées en général dirigées par un ecclésiastique catholique (mais il y a aussi quelques écoles privées protestantes), mais tous les établissements, publics ou privés, restent sous le contrôle des Comités de surveillance communaux ou d'arrondissement.



Gabriel Monod © S.H.P.F.



Un corps d'inspecteurs scolaires est créé.

La défaite de 1871 provoque un véritable examen de conscience concernant les insuffisances de l'enseignement public. Pour Gabriel Monod, c'est le maître d'école allemand et protestant qui a gagné la guerre.

Les grandes lois de 1880 instituent un enseignement primaire public qui sera :

- **gratuit** : la loi du 16 juin 1881 généralise la gratuité à toutes les écoles primaires et aux « salles d'asile » qui deviendront les écoles maternelles. Le traitement des instituteurs est assuré par les communes, puis à partir de 1889 par l'État ;

- **obligatoire** : tous les enfants âgés de 6 à 13 ans doivent recevoir un enseignement dans des écoles publiques ou privées ;

- **laïc** : l'éducation religieuse est remplacée par l'instruction civique et morale de « nos pères ». Le personnel reçoit dans les écoles normales départementales une formation générale et professionnelle certifiée par le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique. La collation des grades universitaires reste un monopole de l'État.

L'enseignement secondaire des lycées est certifié par le baccalauréat. Des sections scientifiques sont mises en place. Des lycées de filles sont créés, retirant ainsi aux congrégations religieuses leur rôle en matière de formation des jeunes filles.

Le rôle des protestants dans ces réformes



est réel. Dans l'équipe de Jules Ferry, on relève les noms de personnalités affirmées du protestantisme, de certains théologiens ou anciens pasteurs. Le rôle de trois d'entre eux est déterminant : Ferdinand Buisson, Félix Pécaut et Jules Steeg.

Le ralliement de la communauté protestante à cette école laïque est quasi-général, mais si l'instituteur n'enseigne plus de catéchisme, la religion reste présente dans les locaux scolaires ouverts aux représentants des différentes confessions. Si Buisson élimine de l'école toute l'histoire sainte, il ne cesse, comme Pécaut, de reconnaître le besoin religieux de l'homme :

« un peuple ne vit pas d'arithmétique, de grammaire, de géographie ou de physique, il a des besoins supérieurs qui demandent à être satisfaits ».

La laïcité de ces protestants libéraux est avant tout respectueuse de la liberté de pensée.

En savoir plus

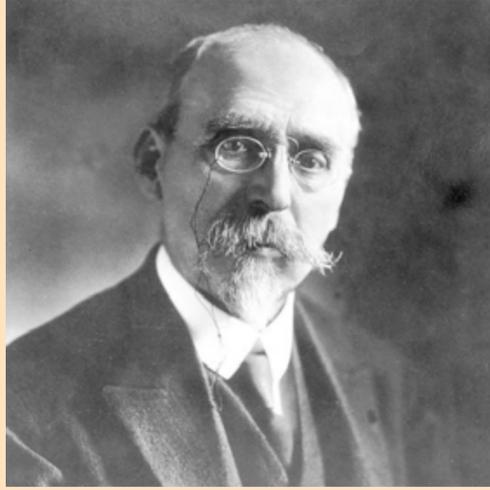




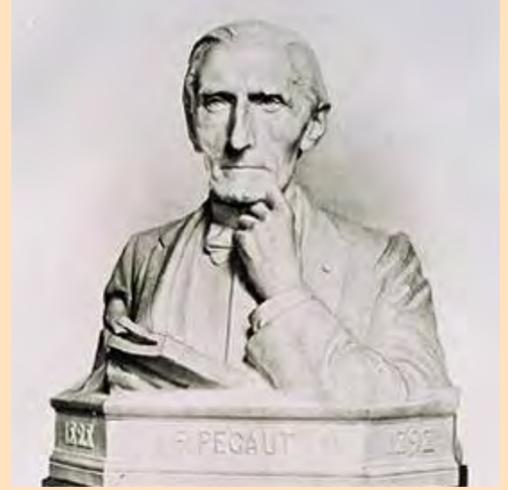
## Notices associées



Jean-Frédéric  
Oberlin



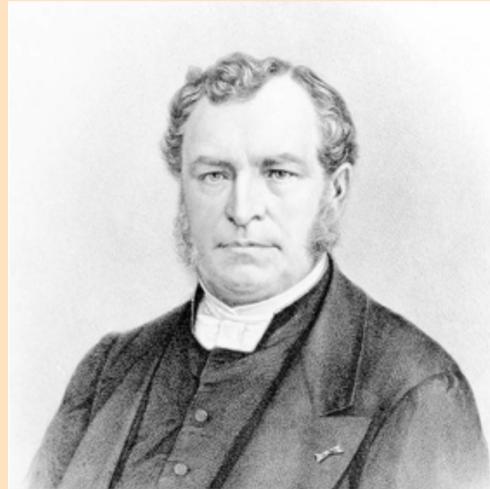
Ferdinand  
Buisson



Félix Pécaut



Jules Steeg



John Bost

# LE PROTESTANTISME CONTEMPORAIN

Le XX<sup>e</sup> siècle est marqué par une sécularisation de plus en plus affirmée. L'accentuation du progrès scientifique et technique dans tous les domaines, les transformations des espaces politiques, l'élargissement des échanges économiques et la multiplication des interdépendances en font un siècle où l'exercice des responsabilités publiques et citoyennes est confronté à de nombreux défis.

Marqué par deux guerres mondiales, par les guerres de décolonisation, par la guerre froide, par la chute du Mur de Berlin et du communisme, le XX<sup>e</sup> siècle a vu se développer un travail œcuménique approfondi dont la création du Conseil OEcuménique des Églises et le Concile Vatican II sont des étapes remarquables.



La loi de  
séparation  
des Églises et  
de l'État



L'œcumé-  
nisme



Les  
protestants  
en France  
aujourd'hui



# 1

## La loi de séparation des Églises et de l'État

### Les prémices de la loi

La loi du 9 décembre 1905 institue la séparation des Églises et de l'État. Adoptée à l'initiative du député socialiste Aristide Briand, elle marque la fin d'un affrontement violent qui depuis les années 1880 oppose deux visions de la France : la France catholique favorable au Concordat et la France républicaine et laïque dans laquelle se retrouvent presque tous les protestants.

Cette loi remplace le Concordat institué en 1801, celui-ci restant en vigueur en Alsace-Moselle devenue allemande après la défaite de 1871.

Les protestants contribuent activement à l'élaboration de la loi : Ferdinand Buisson un ancien pasteur qui préside la première commission de réflexion mise en place sous le ministère d'Émile Combes en 1903, Eugène Réveillaud, député radical, Raoul Allier, Francis de Pressensé et Louis Méjan. Ce dernier, frère d'un pasteur réformé, a un rôle essentiel dans la rédaction du projet final, beaucoup plus libéral que celui de Combes, jugé trop anti-congrégationaliste de l'avis de tous les modérés.

Les débats précédant le vote de la loi sont longs et passionnés: 4 séances au Parlement, 21 séances au Sénat entre mars et juillet 1905.



Eugène Réveillaud (1851-1935) © S.H.P.F.

## Le contenu de la loi

La loi comporte 44 articles et le premier reconnaît pleinement la liberté religieuse :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... »

La loi privatise les recettes et les dépenses des Églises qui seront strictement contrôlées.

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

(Article 2)

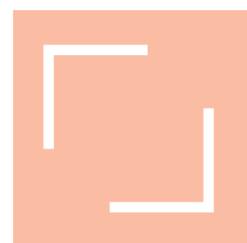


L'organisation de l'exercice des cultes est basée sur l'Association cultuelle, que chaque paroisse doit constituer et qui pour les communes de plus de 20 000 habitants doit être composée d'au moins 25 personnes.

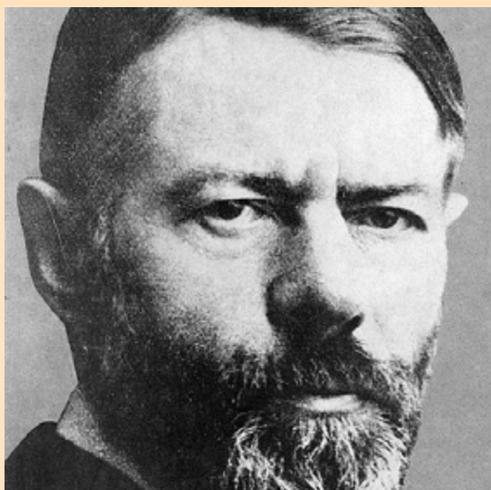
À partir de la loi de séparation, la religion conçue comme socialement facultative tend à être reléguée dans la sphère privée. Cela a de grandes conséquences sur le plan de l'enseignement. Le protestantisme, très favorable à l'école publique et qui avait largement participé à l'élaboration des lois de Jules Ferry sur l'école laïque, voit avec satisfaction l'enseignement échapper très largement aux congrégations religieuses après la promulgation des lois de 1904 et 1905.

La loi a beaucoup contribué à une paix civile favorable à la diversité des croyances et des traditions.

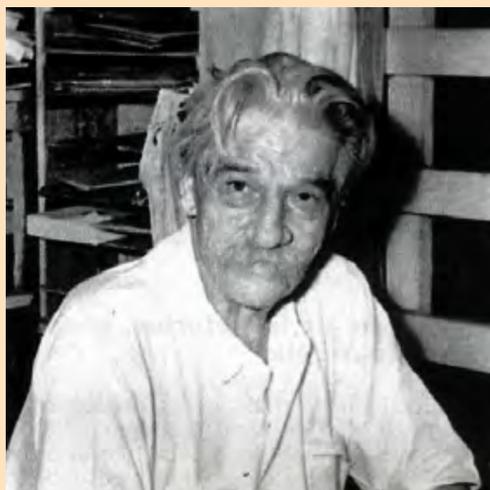
En savoir plus



## Notices associées



Max Weber



Albert  
Schweitzer



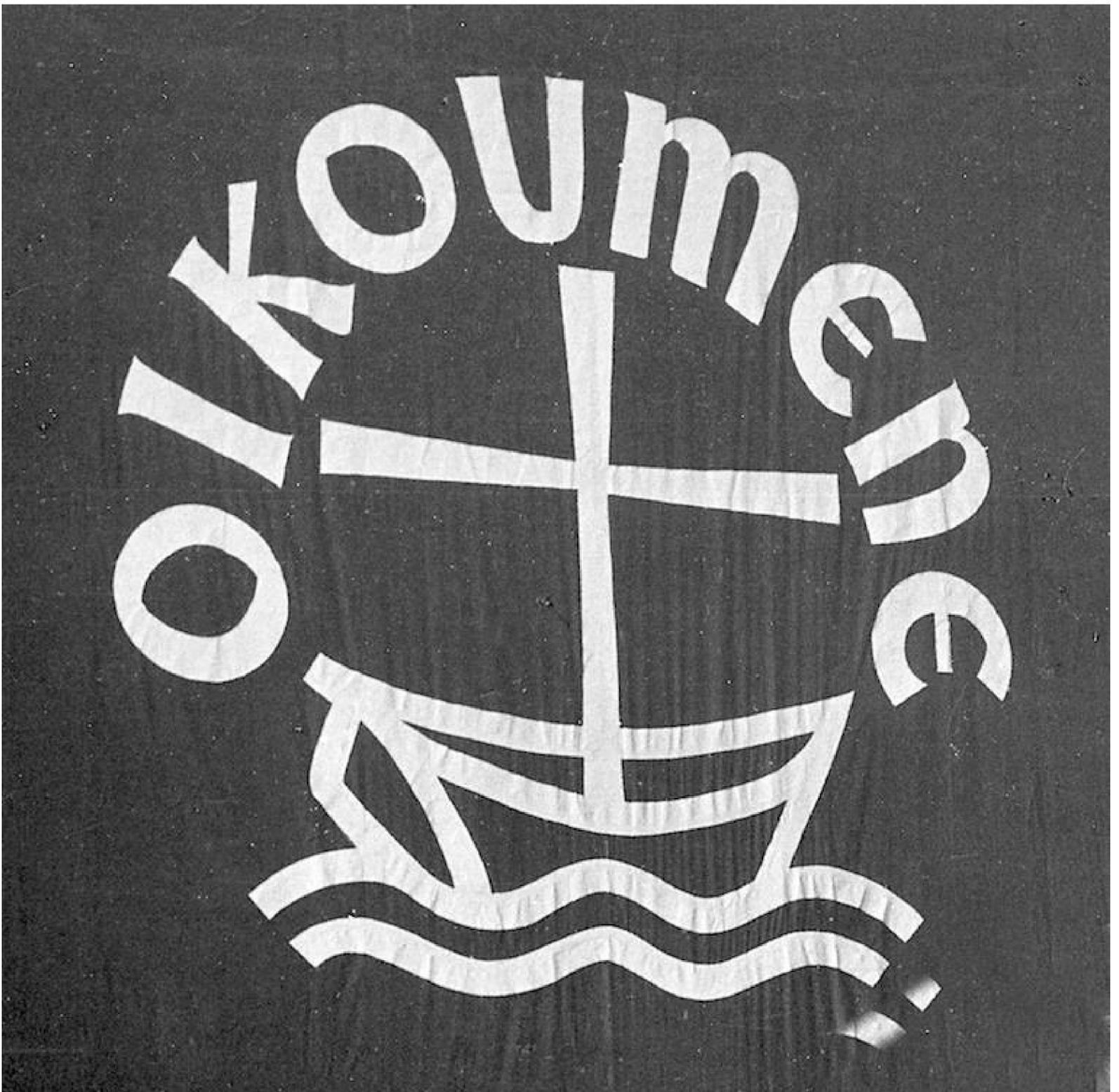
Les diaconesses  
de Reuilly



# 2

## L'œcuménisme

Le terme vient du grec. Il désigne une maison commune. Il est mis en valeur au XIX<sup>e</sup> siècle au sein d'Églises de dénominations diverses – réformées, luthériennes, réformées évangéliques, évangéliques, méthodistes – toutes soucieuses d'être fidèles au message d'universalité porté par les évangiles.



Logo du Conseil œcuménique des Églises  
© La Voix Protestante



Le mouvement œcuménique, qui s'amorce alors, engage une réflexion sur ses missions communes, notamment la présence aux plus démunis et l'engagement dans les œuvres sociales. Il soulève aussi divers problèmes théologiques.



Conseil œcuménique des Églises - Evanston 1954

© La Voix Protestante

Ce mouvement se structure dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, donnant naissance, après la Seconde Guerre mondiale au Conseil œcuménique des Églises (COE), officiellement créé à Amsterdam en 1948 et dont le siège se trouve à Genève. Très vite, l'Église anglicane et plusieurs patriarcats orthodoxes s'associent à ses travaux. L'Église catholique romaine reste longtemps réservée, voire hostile à ce mouvement, se considérant comme la seule



garante de l'unité des chrétiens. Cependant, aux années 1930, des rencontres ont lieu, celle du Groupe des Dombes en particulier. Après la mort du pape Pie XII et l'avènement de Jean XXIII, un climat différent se profile. C'est, en 1959, la convocation du Concile Vatican II.

Un secrétariat pour l'unité des chrétiens est créé au Vatican en 1960 ; des observateurs représentant les autres religions sont invités à participer aux travaux du Concile. Plusieurs encycliques publiées dans cette période témoignent d'une réelle ouverture.

Le Conseil œcuménique des Églises compte actuellement 350 Églises membres, soit plus de 500 millions de chrétiens répartis dans 120 pays.



Conseil œcuménique des Églises, New Delhi 1961 - Service inaugural : prêtres de l'Église Orthodoxe copte d'Égypte et de l'Église Orthodoxe d'Éthiopie © La Voix Protestante



Son but est de :

- poursuivre l'œuvre des mouvements qui sont à l'origine du COE : *Foi et Constitution* (chargé d'examiner les points d'accord doctrinaux entre les différentes confessions) et *Christianisme pratique*,
- faciliter l'action commune des Églises membres,
- promouvoir des travaux menés en commun,
- renforcer le souci œcuménique,
- convoquer des conférences mondiales sur des problèmes de société qui engagent l'avenir d'une vie commune, y compris le souci de l'environnement,
- soutenir les Églises dans leur fidélité à l'Évangile.

Aujourd'hui l'œcuménisme est une espérance que les protestants, les orthodoxes, les catholiques partagent.

Des travaux communs sont engagés, telle la traduction œcuménique de la Bible en langue française, achevée en 1975 et régulièrement révisée depuis.

Une réflexion progresse sur certains points de doctrine, notamment ce qui se rapporte à la personne de Marie.

Des avancées rendent plus faciles les mariages mixtes.

Une vigilance commune au respect des droits



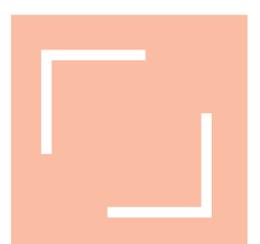
de l'homme et à l'accueil des étrangers se renforce.

L'œcuménisme se comprend comme un défi et comme une promesse.



Jean-Paul II au Conseil œcuménique des Églises (1984)  
© WCC Photo

[En savoir plus](#)





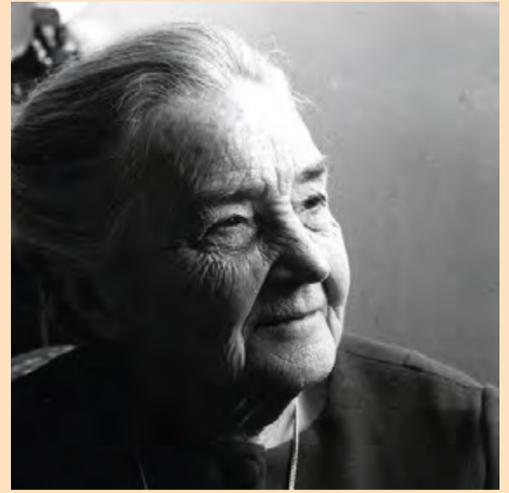
## Notices associées



Marc Boegner



Paul Ricœur



Suzanne de  
Dietrich



Madeleine  
Barot



Taizé



# 3

## Les protestants en France aujourd'hui

Au XVI<sup>e</sup> siècle, dans le Royaume de France, le protestantisme est presque exclusivement lié à la réforme de Calvin. Il est beaucoup plus diversifié et plus minoritaire dans la France d'aujourd'hui : le nombre des protestants, au début du deuxième millénaire, est estimé à quelque 2% de la population française.

### Fondements théologiques communs

Les protestants se réclament des trois principes portés par la Réforme de Luther :

- l'autorité souveraine de la Bible,
- le salut par la grâce,
- le sacerdoce universel.

Sur ces fondements communs, se sont constitués divers courants.

### Les courants luthérien et réformé

Liés à la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle, ces courants sont très proches par leurs fondements théologiques. Ils ont une liturgie légèrement différente et peuvent afficher quelques divergences doctrinales, par exemple quant au sens de la Cène.

Ils sont placés sous régime concordataire en Alsace-Moselle. Les pasteurs sont rémunérés par l'État. La faculté de théologie fait partie de



Église luthérienne de  
St-Jean - extérieur  
(Paris VII<sup>e</sup>)

© Gérard Boniface

l'université de Strasbourg ; elle délivre des diplômes d'État. Les deux confessions se rapprochent en 2006 pour ne relever que d'une seule organisation : l'Union des Églises protestantes d'Alsace-Lorraine (UEPAL).

Dans les autres départements, les paroisses relèvent du régime de séparation de l'Église et de l'État, dans la suite de la Loi de 1905. Les deux confessions se sont unies en 2013 pour ne relever que d'une seule organisation, l'Église protestante unie de France (EPUdF).

## Le courant évangélique

De nombreuses Églises se réclament de ce courant. Ce sont des Églises qui ont une interprétation assez littérale des évangiles. Elles appellent à la conversion par le baptême, librement choisi à l'âge adulte et souvent pratiqué par immersion. Par ce sacrement, le fidèle connaît une « nouvelle naissance » et peut s'engager dans une vie nouvelle.

Les Églises évangéliques développent des actions missionnaires et prosélytes, revendiquées et assumées. Elles sont en général locales et autonomes, se plaçant sous l'autorité de leur pasteur. Leurs sources de financement



Baptême par immersion © Église Adventiste

sont diverses. Certaines sont regroupées, en particulier au sein de la Fédération des Églises évangéliques baptistes de France (FEEBF).

## Le courant pentecôtiste

Ce courant s'est développé au début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment aux États-Unis. Ils entendent revenir à l'une des sources du christianisme primitif, en l'occurrence l'événement de la Pentecôte et le « parler en langues ». Selon les convictions de ses membres, le Saint Esprit confère au croyant le don de prophétie et le pouvoir de guérison.

Ils assument une dimension charismatique que l'on retrouve parfois (mais l'écho est plus ou moins lointain) dans certaines communautés catholiques (l'Emmanuel, le Chemin neuf).

Comme dans le courant évangélique, ils pratiquent le baptême librement choisi à l'âge adulte.



Les Églises pentecôtistes sont en forte expansion et le nombre de leurs lieux de culte en France augmente beaucoup depuis les années 1970. Le groupe le plus nombreux est celui des Assemblées de Dieu.



Église pentecôtiste du Bon Samaritain © Isabelle de Rouville

## Rassemblements d'Églises

Créée en 1905, la Fédération protestante de France compte parmi ses membres les unions d'Églises luthériennes et réformées, la plupart des unions d'Églises du courant évangélique et quelques Églises du courant pentecôtiste. Elle représente le protestantisme auprès des pouvoirs publics.

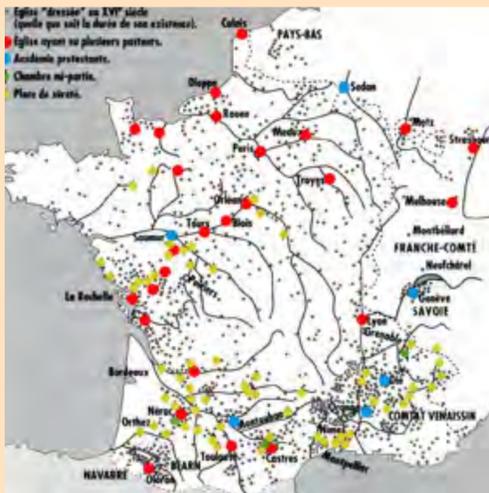


En 2010, un certain nombre d'Églises évangéliques et pentecôtistes ont souhaité se fédérer dans une nouvelle entité, le Conseil National des Évangéliques de France. Toutefois plusieurs sont membres des deux organismes.

En savoir plus



## Notices associées



La population protestante



La Fédération protestante de France